Bulletin municipal

BULLETIN D'INFORMATIONS N°69

JUIN 2019

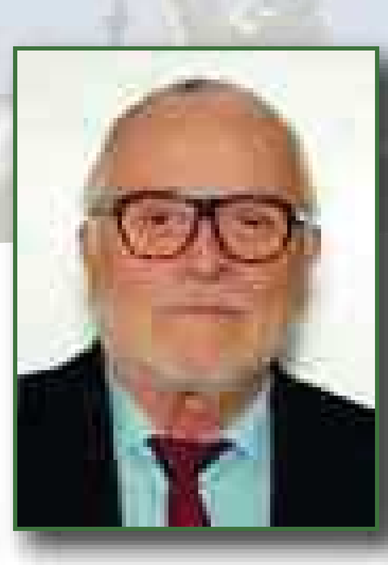

Parole de Maire

Madame. Monsieur.

Ce premier semestre 2019 aura été fortement perturbé par des mouvements sociaux qui, au fil du temps se sont pervertis, causant d'importants dégâts et donnant au monde une image de la France qui ne reflète pas la réalité.

Tous les français n'ont pas mesuré l'intérêt majeur des élections Européennes et beaucoup ne se sont pas mobilisés pour le scrutin du 26 mai 2019.
Les électeurs qui ne s'expriment pas mettent clairement l'Europe en danger, et par là même notre démocratie.

Peut-être ont-ils trop entendu les discours des politiques qui s'emploient à déprécier l'Union Européenne, mettant en exergue les insuffisances ou lacunes. "Quand un arbre tombe on l'entend ; quand la forêt pousse, pas un bruit" dit un proverbe africain.
Mais si elle n'est pas parfaite, l'U.E. est pourtant à l'origine de grands progrès économiques et sociaux, en première ligne pour mener des efforts faces aux défis environnementaux.
Grâce à elle, une grande partie du Vieux Continent connaît la plus longue période de paix de son histoire.
L'Europe a besoin d'être soutenue et encouragée !
Lagnes l'a fait en votant majoritairement pour un parti démocrate.

Ce début d'année fut marqué par la disparition de quelques amis très engagés dans la vie locale. Je renouvelle ici toute ma sympathie aux familles de ces personnes appréciées de tous pour leurs actions pour la collectivité.

Ce fut vraiment un semestre sombre que nous souhaitons vite oublier.

Malgré-ce, et fort heureusement, Lagnes fait face et poursuit son développement et ses activités.

Nous entrons aujourd'hui dans la saison estivale. A nous les vacances, les repas de famille, les balades à pied, à vélo, les chaudes soirées festives, les levers du soleil et nos gouleyants rosés.

Lagnes est prêt. Tous les acteurs sont dans les starting-blocks. Restaurateurs, hébergeurs, commerçants, associations…Tous sont prêts à accueillir les estivants avec le professionnalisme qu'on leur connaît.
Les services municipaux aussi seront attentifs au bon déroulement de cette nouvelle saison. Services administratifs et techniques sont là pour vous accompagner et vous aider.

Je souhaite ici la bienvenue aux nombreux touristes qui choisissent notre commune pour se détendre.

Vous apprécierez notre territoire, j'en suis sûr. Nos sentiers de randonnées, nos petites routes balisées pour les cyclos, les senteurs provençales et la légendaire convivialité lagnoise sauront vous séduire !

Pour finir, j'invite mes concitoyens à se résoudre de ne pas se laisser envahir par la morosité.
Relativisons, voyons le verre à moitié plein et ignorons le verre à moitié vide !

Bon été à toutes et à tous.
Bonnes vacances.

Robert DONNAT, Maire de Lagnes

Réunions du Conseil Municipal

Séance du 25 janvier 2019

Sous la présidence de Monsieur Robert DONNAT, Maire.
Présents : M. SILVESTRE C, M. GRILLI, M. LEROUX, MME MILESI, MME CLAUZON, MME BRUNET/TRAVERSO, MME TAULEMESSE, MME ECH CHAFAI, M. DE VALENCE, M. RODENAS, M. MAURIN, M. CUREL, MME BUGEL, MME SONEGO, M. DINGLI.
Absents excusés : Mme FONQUERNIE a donné pouvoir à CLAUZON.
Absent : M. CHAVRIER Christian.
Le Quorum est atteint.
Secrétaire de séance : Mme MILESI Véronique.
Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Convention entre l'Association Départementale des FRANCAS de Vaucluse et les communes de Lagnes et Cabrières d'Avignon, pour l'organisation et le financement des ALSH des Petites vacances scolaires de février. A l'unanimité, des membres présents ou représentés : Pas d'objection.
- Une minute de silence a été observée en hommage à Mme Rachel VIAN, décédée le 19 janvier 2019.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 09 novembre 2018.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des décisions prises :
- Décision N° 005/2018 en date du 27 novembre 2018 portant sur la défense dans l'instance devant la cour d'appel de Nîmes-Chambre correctionnelle engagée par SCEA Domaine Tourbillon et de confier la défense des droits et intérêts de la Commune au Cabinet d'Avocats SCP MARGALL-D'ALBENAS.
- Décision N° 006/2018 en date du 28 novembre 2018 portant sur la défense dans l'instance devant le Tribunal administratif de Nîmes, engagée par le Domaine Tourbillon et de confier la défense des droits et intérêts de la Commune au Cabinet d'Avocats SCP MARGALL-D'ALBENAS.
- Décision N° 007/2018 en date du 21 décembre 2018 portant sur l'avenant N°1 pour la maitrise d'œuvre avec le Cabinet MARTENS Gérard pour la construction du local technique.

Le loyer et le coût copie des autres copieurs restent inchangés.

N° 001/2019 -ETAT DES RESTES A PAYER EXERCICE 2018 A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019 – BUDGET VILLE- SECTION INVESTISSEMENT

Considérant la nécessité d'assurer le mandatement des dépenses engagées au cours des derniers mois sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice,
Après avis de la commission des finances, Le Conseil Municipal ADOPTE l'état des restes à payer, AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet état et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur l'état, DIT que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2019.

N° 002/2019 -ETAT DES RESTES A RECOUVRER EXERCICE 2018 A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019 – BUDGET VILLE- SECTION INVESTISSEMENT

Considérant la nécessité d'assurer le recouvrement des recettes engagées au cours des derniers mois sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice,
Après avis de la commission des finances, le Conseil Municipal ADOPTE l'état des restes à recouvrer, AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet état et à poursuivre le recouvrement dans la limite des crédits figurant sur l'état, DIT que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2019.

N° 003/2019 - ETAT DES RESTES A PAYER EXERCICE 2018 A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019– BUDGET ASSAINISSEMENT- SPIC, SECTION INVESTISSEMENT

Considérant la nécessité d'assurer le mandatement des dépenses engagées au cours des derniers mois sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice,
Après avis de la commission des finances, le Conseil Municipal ADOPTE l'état des restes à payer, AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet état et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur l'état, DIT que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2019.

N° 004/2019 - ETAT DES RESTES A RECOUVRER EXERCICE 2018 A REPORTER SUR L'EXERCICE 2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT- SPIC, SECTION INVESTISSEMENT

Considérant la nécessité d'assurer le recouvrement des recettes engagées au cours des derniers mois sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice,
Après avis de la commission des finances, le Conseil Municipal ADOPTE l'état des restes à recouvrer, AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet état et à poursuivre le recouvrement dans la limite des crédits figurant sur l'état, DIT que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2019.

N° 005/2019 - CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Vu qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Vu la nouvelle réorganisation des services,
Vu la décision du Comité Technique,
Le Conseil Municipal DECIDE la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet 20h/semaine au service technique scolaire et bâtiment communal, et la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet 28h/semaine relevant de la catégorie C au service technique scolaire et bâtiment communal à compter du 1er février 2019.

N° 006/2019 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF- CHEMIN DU COU, MISSION G2 AVP- ÉTUDE GEOLOGIQUE ET GEOTECHNIQUE

Vu la délibération du conseil Municipal le projet de construction et d'aménagement d'un complexe sportif,
Vu qu'une mission G2AVP géotechnique doit être confiée à un organisme spécialisé.
Vu les diverses offres pour cette mission et les différentes propositions,
Le Conseil Municipal DECIDE de confier la mission G2 AVP à la Sté MERIDION Bureau d'études pour l'ingénierie et GO-XPR de CARNOUX EN PROVENCE (13) pour les travaux d'un montant total de 7 520.00 €TTC., AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition technique et financière.

N° 007/2019 - CONVENTION COMMUNE DE LAGNES/ ASSOCIATION AVEC- ANNEE 2019

Vu la convention entre les communes de Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec, Oppède, Les Beaumettes, et l'association AVEC pour des actions d'animation à destination des jeunes de 12 à 17 ans dont l'objectif général est la rencontre et les échanges autour du sport, de la culture et des loisirs afin de renouer le dialogue entre les jeunes et la société puis de favoriser la formation à la citoyenneté.
La présente convention fixe les engagements des Communes ainsi que ceux de l'association AVEC.
Au titre du fonctionnement, pour l'exercice 2019, la subvention s'élève à 37 000 € pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019. Le mode de répartition est calculé en fonction du nombre d'enfants par commune.
Un premier acompte de 27 000 € sera versé selon la répartition suivante :

Commune de Cabrières d'Avignon : 7 356,21 €
Commune de Lagnes : 5 558,02 €
Commune de Maubec : 8 554,99 €
Commune d'Oppède : 4 822,40 €
Commune des Beaumettes : 708,38 €

Le solde de 10 000 € au mois d'octobre 2019 selon la répartition suivante :

Commune de Cabrières d'Avignon : 2 724,52 €
Commune de Lagnes : 2 058,53 €
Commune de Maubec : 3 168,52 €
Commune d'Oppède : 1 786,07 €
Commune des Beaumettes : 262,36 €

Au titre des activités inéligibles maintenues, la subvention s'élève à 13 500 € pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019. Elle sera versée selon la répartition suivante :

Commune de Cabrières d'Avignon : 3 678,10 €
Commune de Lagnes : 2 779,01 €
Commune de Maubec : 4 277,50 €
Commune d'Oppède : 2 411,20 €
Commune des Beaumettes : 354,19 €

Une prestation de service Enfance Jeunesse de la CAF et la MSA viendra alléger la part communale dans le cadre du contrat enfance-jeunesse.
Cette convention sera renouvelable par tacite reconduction, par période d'une année.
Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

N° 008/2019 - DEMANDE D'INSTAURATION D'UN REGIME DE CHANGEMENT D'USAGE DES LOCAUX D'HABITATION

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) qui permet aux collectivités territoriales de mettre en place un système d'autorisation permettant de réguler les locations de meublés touristiques et de lutter contre la pénurie de logement dont sont susceptibles de faire face leurs habitants.
La commune de Lagnes rencontre depuis quelques années déjà certaines difficultés en matière d'encadrement de son offre touristique.
Cette problématique est directement liée au développement d'un nouveau marché d'offres d'hébergements via les plateformes de locations touristiques saisonnières qui ne va pas manquer de s'amplifier en 2019.
Les proportions que prend ce nouvel essor sont susceptibles d'engendrer, à court terme, un risque pour l'offre de logements permanents destinés aux habitants de la ville ou aux nouveaux arrivants.
Ce risque est d'autant plus grand que la commune ne dispose pas d'informations suffisantes pour pouvoir contrôler le stock de meublé existant en raison de l'absence de transmission de ces données par les plateformes de location en ligne.
Quatre raisons majeures justifient la mise en œuvre d'un encadrement par la commune de Lagnes des locations de meublés destinés à une clientèle touristique :

- La nécessité de préserver le parc de logements permanents pour les habitants et les nouveaux arrivants,
- La nécessité pour la commune de contrôler le flux touristique dans le cadre du développement de sa politique de développement de sa politique de tourisme,
- L'existence d'un risque pour l'équilibre économique et social de la ville,
- L'existence d'une concurrence déloyale par rapport à l'offre professionnelle dès lors que celle-ci est soumise à l'obligation de paiement de la taxe de séjour,

Compte tenu du contexte, il est proposé de soumettre à autorisation, sur le territoire de la commune, les locations de locaux meublés destinés à l'habitation de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.
Les modalités de ce régime d'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation sont exposées.

Le Conseil Municipal APPROUVE le projet de régime d'autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation, AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre à l'autorité préfectorale une proposition d'instauration d'un régime d'autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation dans les conditions approuvées par le conseil municipal et à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

N° 009/2019 - CONVENTION D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PERI ET EXTRA SCOLAIRES ENTRE LA MAIRIE DE LAGNES/MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON/ ET L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE LES FRANCAS DE VAUCLUSE - ANNEE 2019

Vu la convention proposée par LES FRANCAS de Vaucluse, dans le cadre de l'organisation et du financement des accueils de loisirs sans hébergement péri et extra scolaires entre la commune de LAGNES, la commune de CABRIERES D'AVIGNON et les FRANCAS de Vaucluse.

L'organisation du Centre de Loisirs : 3/12 ans :

A la demande de la commune de Lagnes et de la commune de Cabrières d'Avignon, l'Association Départementale des FRANCAS de VAUCLUSE organisera un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 12 ans lors des petites vacances du 11 février au 22 février 2019, soit 10 jours. La capacité d'accueil des enfants sera de 40 enfants dont 16 enfants de moins de 6 ans et 24 enfants de plus de 6 ans. Les enfants seront accueillis lors de ces vacances à l'école de Coustellet, située Rue des écoles - 84220 CABRIERES D'AVIGNON.

Participation des familles pour le Centre de Loisirs :

Les tarifs sont établis selon le quotient familial (QF) des familles. Il sera appliqué aux familles le tarif journalier le plus élevé si elles ne justifient pas leurs revenus.

Prix journée Par semaine
QF 1 ≤ 400 € 9 € 45 €
QF 2 de 401 € à 796 € 10 € 50 €
QF 3 de 797 à 1196 € 11 € 55 €
QF 4 ≥ 1197 € 12 € 60 €

Un accueil échelonné sera mis en place de 8h00 à 9h15 ainsi qu'un départ de 17 h00 à 18h00. Le déjeuner et le goûter seront servis aux enfants et aux animateurs.

Aspects financiers et réglementation de la participation municipale

Pour permettre la réalisation de ces opérations, la commune de Lagnes et la commune de Cabrières d'Avignon verseront une rémunération maximale de 3620 € à l'Association Départementale des Francas de Vaucluse répartis de la manière suivante : Lagnes 1 810 €, Cabrières 1 810 €.

En ce qui concerne l'accueil de loisirs extrascolaires, pour l'année 2019, les rémunérations de la commune de Lagnes et de la commune de Cabrières d'Avignon seront réparties au prorata du nombre d'enfants inscrits. La présente convention est conclue pour la période du 9 février au 23 février 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE la convention entre l'Association Départementale des FRANCAS de Vaucluse et les communes de Lagnes et Cabrières d'Avignon, pour l'organisation et le financement des ALSH des Petites vacances scolaires de février, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater tous les versements d'acomptes et soldes prévus dans la convention.

INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE

- La commission de contrôle chargée de la régularité de listes électorales est composée de MAURIN Yves, TRAVERSO Noëlle, ECH CHAFAI Marie-Hélène et SONEGO Karine-Emilie, DINGLI Jean-Pierre. Cette commission a été nommée par arrêté préfectoral de janvier 2019.
- M. le Maire informe de l'ouverture d'un cahier de doléances. Ce registre, réservé aux lagnois, est à disposition des habitants jusqu'au 15 mars. Il sera transmis ensuite aux représentants de l'Etat.
- Information sur l'avancement du projet immobilier.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire félicite M. Georges De Valence pour l'obtention de l'inscription du Poivron de Lagnes au catalogue officiel des espèces et variétés, pour une durée de 10 ans.
- M. Jean-Pierre DINGLI propose d'organiser une rencontre citoyenne au sujet des nouveaux compteurs LINKY. M le Maire n'est pas opposé à cette démarche, l'association devra déposer une demande de prêt de salle à la mairie.
- Mme Noëlle TRAVERSO BRUNET félicite les services LMV pour le retrait très rapide des dépôts sauvages de cartons et d'ordures à proximité des PAV, après les fêtes de fin d'année. Une réflexion s'engage sur l'opportunité d'installer un bac de collecte des cartons sur la future zone PAV du nouveau local technique.

Séance du 22 février 2019 à 18 h 30

Sous la présidence de Monsieur Robert DONNAT, Maire.
Présents : M. SILVESTRE, M. GRILLI, M. LEROUX, MME MILESI, MME CLAUZON, MME BRUNET/TRAVERSO, MME ECH CHAFAI, M. DE VALENCE, M. RODENAS, M. MAURIN, M. CUREL, MME BUGEL NATHALIE, M. DINGLI.
Absents excusés : Mme TAULEMESSE qui a donné pouvoir à Mme CLAUZON, Mme SONEGO a donné pouvoir à M. DINGLI.
Absent : M. CHAVRIER, Mme FONQUERNIE.
Le Quorum est atteint.
Secrétaire de séance : Mme MILESI.

Une minute de silence a été observée en hommage à la jeune fille Axelle FLOCARD, décédée à Lagnes dans de dramatiques circonstances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2019.

N° 10/2019 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF- VILLE 2018

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Vu la situation finale financière 2018 du budget Ville
Vu que le compte administratif 2018- Budget Ville est conforme aux écritures du compte de gestion 2018 établi par le comptable du trésor public,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le compte administratif 2018., AUTORISE M. SILVESTRE Claude à signer tout document se rapportant à cette décision.

N° 011/2019 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - VILLE 2018

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;
Vu l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif ville 2018 ;
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le compte de gestion du receveur 2018- Budget Ville, AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

N° 012/2019 : AFFECTATION DE RESULTATS 2018 -VILLE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- Un excédent de fonctionnement cumulé de 158 465.53 €
- Un excédent d'investissement de 997 513.79 € et un déficit de restes à réaliser de : 254 730.80 € soit
- Un excédent de financement de 742 782.99 €

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AFFECTE le résultat d'exploitation excédentaire de 2018 soit 158 465.53 € comme suit :
Compte 1068 - Affectation complémentaire en réserve : 0 €
Compte 002 - Résultat excédentaire reporté en fonctionnement : 158 465.53 €
Et AFFECTE le résultat d'investissement de 2018 comme suit :
Compte 001 - Résultat excédentaire reporté en investissement : 997 513.79 €

N° 013/2019 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF- SERVICE ASSAINISSEMENT 2018 - SPIC

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Vu la situation finale financière 2018 du budget assainissement
Vu que le compte administratif 2018- Budget SPIC est conforme aux écritures du compte de gestion 2018établi par le comptable du trésor public,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le compte administratif 2018, AUTORISE M. SILVESTRE Claude à signer tout document se rapportant à cette décision.

N° 014/2019 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - SERVICE ASSAINISSEMENT - SPIC 2018

Vu l'avis favorable de la commission finances,
Vu l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif - Budget Assainissement 2018,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le compte de gestion du receveur 2018-Budget Assainissement, AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

N° 015/2019 : AFFECTATION DE RESULTATS 2018 -SERVICE ASSAINISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du budget SPIC,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :
-Un excédent de fonctionnement cumulé de 13 750.91 €
- Un excédent d'investissement de 111 777.64 € et un reste à réaliser de : 0 €
Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
AFFECTE le résultat d'exploitation excédentaire de 2018 soit 13 750.91 € comme suit :
Compte 1068 -Affectation complémentaire en réserve : 0 €
Compte 002 - Résultat excédentaire reporté en fonctionnement : 13 750.91 €
AFFECTE le résultat d'investissement de 2018 comme suit :
Compte 001 - Résultat excédentaire reporté en investissement : 111 777.64 €

N° 016/2019 - CONTRAT DE MAINTENANCE CHAUFFAGE

Vu le contrat de chauffage-Climatisation qui arrive à expiration au 30.04.2019,
Vu qu'il est nécessaire de revoir et de mettre à jour les équipements de chauffage des divers bâtiments communaux,
Vu la nouvelle proposition de l'entreprise CMT Services des Pennes Mirabeau (B. du Rhône) pour contrat de maintenance chauffage d'un montant forfaitaire annuel de 2 810 €H.T soit 3 372 € TTC.
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance chauffage avec l'entreprise CMT Services.

N° 017/2019 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu qu'il est accordé au café de la Fontaine une autorisation temporaire d'occupation du domaine public à des fins professionnelles.
Vu la demande présentée par Madame ALLOUARD-RUELLE Pauline, gérante du Café,
Vu qu'il serait souhaitable de renouveler cette autorisation et de fixer la redevance pour la période du 1er mars au 31 octobre 2019,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, RENOUVELLE l'autorisation pour l'occupation temporaire du domaine public communal à des fins professionnelles au café de la fontaine d'une superficie maximum de 12 m², FIXE la redevance à 60 € pour la période du 1er mars au 31 octobre 2019, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location temporaire du domaine public communal.

N° 018/2019 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu qu'il est accordé à l'auberge de LAGNES une autorisation temporaire d'occupation de la place de la roue située rue de la République.
Vu la demande présentée par le nouveau gérant de l'auberge, Monsieur CALTOT Alexis,
Vu qu'il serait souhaitable de renouveler cette autorisation et de fixer la redevance pour la période du 1er avril au 31 octobre 2019,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ACCEPTE de louer du 1er avril au 31 octobre 2019 à Monsieur CALTOT Alexis gérant de "L'Auberge de LAGNES" la place de la roue située rue de la République, FIXE la redevance pour un loyer de 460 €/ an durant la période du 1er avril au 31 octobre 2019, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail et tout autre document se rapportant à cette location.

N° 019/2019 - PROLONGATION DE L'ADHESION AU PROGRAMME SEDEL

Vu que le Parc naturel régional du Luberon propose depuis juillet 2009 un service mutualisé destiné à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques : le programme SEDEL (Services Energétiques Durables En Luberon).

Les communes adhérentes bénéficient de l'action de terrain d'un "conseiller énergie partagée", dont les tâches sont multiples, axées sur le conseil et l'accompagnement.

Les résultats obtenus sont très satisfaisants et les services proposés par le Parc permettent aux collectivités adhérentes de maîtriser leurs consommations et dépenses d'énergie de façon efficace.

Aussi, le constat est aujourd'hui qu'un tel service mérite d'être poursuivi, d'autant que le contexte actuel de forte hausse des prix de l'énergie va imposer toujours plus de rigueur dans la gestion de l'énergie et des fluides. De même, les choix techniques relatifs au patrimoine public, qu'il soit bâti ou d'éclairage extérieur, devront toujours plus s'appuyer sur une réflexion de sobriété énergétique.

Vu l'intérêt de poursuivre l'adhésion au programme SEDEL du Parc du Luberon.

Vu le projet d'avenant qui permet de prolonger l'adhésion au service sur la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022, au tarif de 2,10 €/ habitant par an reste inchangé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE la prolongation de l'adhésion au programme SEDEL du Parc du Luberon.

N° 021/2019 -FINANCES- ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS - EXERCICE 2019

Vu la délibération en date du 05.02.2019 de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse attribuant à la commune de LAGNES un fonds de concours 2019, d'un montant total de 43 933 €soit 20 000 € en fonctionnement et 23 933 € en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE les projets d'investissement et de fonctionnement, SOLLICITE le fonds de concours 2019 pour les projets définis dans le tableau présenté.

INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE

- Le Maire et les adjoints participeront à la marche blanche organisée à St Sorlin en Valloire à la mémoire d'Axelle, décédée à Lagnes dans de dramatiques circonstances.
- Les obsèques de Mme WACHE auront lieu le lundi 25 février à Lagnes
- Une personne s'est blessée en tombant dans un puits non-sécurisé. Il a été demandé aux propriétaires ayant un puits aux abords de chemins ou accessibles, d'effectuer les travaux et aménagements nécessaires afin de prévenir tout nouvel accident.
- Dans le cadre de la restructuration des services administratifs (fin de contrat d'un agent d'accueil), à partir du 4 mars le secrétariat de mairie ne sera plus ouvert au public que le matin de 8h à 12h, du lundi au vendredi.
- Le cahier de doléances mis à disposition des habitants dans le cadre du Grand Débat National a enregistré 4 dépôts. Il a été remis en Préfecture le 20 février.
- Une réunion d'écoute citoyenne sera organisée à Lagnes le 1er mars à 18h30. Une synthèse de cette réunion sera communiquée aux services de l'Etat.
- Travaux : les services techniques refont les peintures des passages piétons. Ils ont procédé à la réorganisation de la salle sous la mairie (boxs de rangement du matériel des associations).
- Fibre optique : phase de "livraison" le 31 mars. Les modalités de raccordement des particuliers vont être étudiées.

QUESTIONS DIVERSES

- On a observé des disfonctionnements de l'éclairage public rues du Pâtis et Jardinière. Analyse du problème en cours.
- L'association Vivre à Lagnes renonce à l'organisation d'une rencontre citoyenne au sujet des nouveaux compteurs LINKY. L'organisation d'un débat contradictoire est impossible.
- L'initiative de collecte des piles usagées du Conseil des Enfants est saluée.
- La circulation automobile rues du Portail Rouge et Jardinière est jugée difficile par les riverains. L'instauration d'un circuit différent pour les véhicules semble complexe mais va être étudiée.

Séance du 11 avril 2019 à 18 h 30

Sous la présidence de Monsieur Robert DONNAT, Maire.
Présents : M. SILVESTRE, M. GRILLI, M. LEROUX, MME MILESI, MME CLAUZON, MME BRUNET/TRAVERSO, MME ECH CHAFAI, M. DE VALENCE, MME TAULEMESSE, M. RODENAS, M. MAURIN, M.CUREL, M.DINGLI.
Absentes excusées : Mme FONQUERNIE donne pouvoir à Mme CLAUZON, Mme SONEGO donne pouvoir à M. DINGLI.
Absente excusée : Mme BUGEL Nathalie.
Absent : M. CHAVRIER Christian.
Le Quorum est atteint.
Secrétaire de séance : Mme MILESI Véronique.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 22 février 2019.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la décision N° 001/2019 en date du 22 mars 2019 portant sur la décision de confier au cabinet d'avocats MARGALL, Avocats au Barreau de MONTPELLIER, la défense des droits et intérêts de la commune dans l'instance susvisée portant le N° 1800401-1 - Préfecture de Vaucluse devant le Tribunal administratif de Nîmes.

N°22-2019 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET VILLE (Rectificatif délibération)

Vu la délibération 010/2019 en date du 22.02.2019 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a voté le compte administratif 2018- Budget Ville,

Vu le courrier de la Préfecture de Vaucluse en date du 19.03.2019 demandant d'inviter à nouveau le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte administratif en respectant le formalisme,

Vu qu'il convient de préciser la procédure d'adoption du compte administratif 2018- Budget ville,
Vu qu'il convient également de désigner le Président pour présenter le compte administratif,
Vu que Monsieur le Maire doit quitter la séance au moment du vote,
Vu que la délibération N°10/2019 doit être annulée et remplacée.
La situation finale financière inchangée 2018 du budget Ville est à nouveau présentée au vote :
Vu que le compte administratif 2018- Budget Ville est conforme aux écritures du compte de gestion 2018 établi par le comptable du trésor public,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNE M. SILVESTRE Président de séance, INVITE Monsieur le Maire à quitter la séance au moment du vote, APPROUVE le compte administratif 2018 du budget VILLE, AUTORISE le Président de séance à signer tout document se rapportant à cette décision, ANNULE la délibération N° 10.2019.

N°23- 2019 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET SPIC-ASSAINISSEMENT (Rectificatif délibération)
Vu la délibération 013/2019 en date du 22.02.2019 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a voté le compte administratif 2018- Budget SPIC,
Vu le courrier de la Préfecture de Vaucluse en date du19.03.2019 demandant d'inviter à nouveau le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte administratif en respectant le formalisme,
Vu qu'il convient de préciser la procédure d'adoption du compte administratif 2018- Budget SPIC,
Vu qu'il convient également de désigner le Président pour présenter le compte administratif,
Vu que Monsieur le Maire doit quitter la séance au moment du vote,
Vu que la délibération N°13/2019 doit être annulée et remplacée.
La situation finale financière inchangée 2018 du budget SPIC est à nouveau présentée au vote :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNE M. SILVESTRE Claude, Président de séance, INVITE Monsieur le Maire à quitter la séance au moment du vote, APPROUVE le compte administratif 2018- Budget SPIC, AUTORISE le Président de séance à signer tout document se rapportant à cette décision, ANNULE la délibération N° 13.2019.

N° 24-2019 VOTE DU TAUX DES 3 TAXES

Vu l'État N° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales restantes et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2019,
Vu les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des 3 impôts locaux restant
Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,
Vu les taux moyens communaux,
Vu la commission des finances réunie le 05 avril 2019,
Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. DINDLI et Mme SONEGO) FIXE les taux pour la commune de LAGNES pour 2019 comme suit :
FNB Taux année N-1 : 47,92%, Taux 2019 : **47,92%**,
bases : 150 600, produit : 72 168 €
FB Taux année N-1 : 14,97%, Taux 2019 : **14,97%**,
bases : 2 269 000, produit : 339 669 €
TH Taux année N-1 : 9,02%, Taux 2019 : **9,02%**,
bases : 3 514 000, produit : 316 963 €
pour un produit total attendu de : 728 800 €

N° 25- 2019 BUDGET PRIMITIF 2019 - VILLE

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation Territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,
Vu la commission des finances réunie le 05 avril 2019,
Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. DINGLI et Mme SONEGO) VOTE le budget primitif VILLE 2019, équilibré en recettes et dépenses, comme suit :
- Section de Fonctionnement : 1 345 000 €
- Section d'Investissement : 1 824 500 €
Pour un total de : 3 169 500 €

N° 26- 2019 SUBVENTION A L'ASSOCIATION "GOUTS ET COULEURS"

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2019,
Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle de l'Association "Goûts et couleurs" de LAGNES, Association loi 1901, qui a pour but principal la préparation et le service de repas au restaurant scolaire et de sa gestion.
Vu la commission des finances réunie le 05 avril 2019,
Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION de Madame TAULEMESSE (membre de l'association), VOTE une subvention d'un montant de 24 500 € à l'association "Goûts et couleurs", et AUTORISE M. Le Maire à signer la convention.

N° 27 -2019 : BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSAINISSEMENT-SPIC

Vu la commission des finances réunie le 05 avril 2019,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, VOTE le budget primitif SPIC 2019, équilibré en dépenses et recettes, comme suit :
- Section de Fonctionnement : 73 000.00 €
- Section d'Investissement : 134 451.66 €
Pour un total de : 207 451.66 €

N°28-2019 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - DETR 2019

Vu l'estimation des travaux établie par le bureau d'études techniques ELLIPSE pour l'aménagement du complexe sportif, pour un montant estimatif de travaux à 556 234 € H.T - Tranche 1. (Terrassement, voirie- parking, cheminements piétons, terrain foot, bordure, clôture, portail, aire de retournement et signalisation),
Vu que ce projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, DETR exercice 2019, pour une dépense maximale subventionnable de 400 000 € H.T.
Le Conseil Municipal , à l'unanimité des membres présents ou représentés, SOLLICITE la DETR 2019 et définit le plan de financement suivant :
Montant H.T de l'opération : 556 234.00 € H.T
Dépense plafonnée à un montant de : 400 000.00 € H.T
DETR 2019 (35%) : 140 000.00 €
FRAT 2018 (14 % proratisé) : 56 000.00 €
Contractualisation (31% proratisé) : 124 000.00 €
Autofinancement ou emprunt (20%) : 80 000.00 €

N°29-2019 : CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE VAUCLUSE ET LES COMMUNES DE CABRIERES D'AVIGNON, LAGNES, SAUMANE DE VAUCLUSE, ET FONTAINE DE VAUCLUSE POUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES DE PRINTEMPS 2019

Vu le projet de convention multipartite pour l'organisation et le financement des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) sur le territoire de ces communes pendant les vacances scolaires de printemps 2019.
La présente convention a pour objet de définir les moyens matériel, financier, logistique et les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre d'un Accueil Collectif de Mineurs multi-site en direction des 4 communes sus-citées.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE la convention et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer, PRECISE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget, APPROUVE les conditions financières et AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater tous les versements d'acomptes et soldes prévus dans la convention.

N°30-2019 : CONVENTION "CARTE TEMPS LIBRE" ET AVENANT A LA CONVENTION

Vu le projet de convention "Carte Temps Libre" entre les communes des Beaumettes, de Cabrières d'Avignon,
Lagnes, Maubec, Oppède, et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de Vaucluse, relatif au dispositif "Carte Temps Libre"
La Carte Temps Libre a pour objet de permettre aux familles allocataires de conditions sociales modestes d'accéder à l'offre de loisirs de proximité sur la commune, portée par des structures habilitées par la Direction Départementale de Cohésion Sociale ou dont les interventions sont reconnues localement.
La Carte Temps Libre est une aide à la famille. Il s'agit d'un dispositif propre à la CAF de Vaucluse. Il est complémentaire au CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) national.
La Carte Temps Libre s'adresse aux enfants de plus de 3 ans et aux jeunes de moins de 18 ans.
Les familles sont bénéficiaires d'une notification de droits, unique par famille, sous forme de Carte Temps
Libre, en fonction de leur QF (Quotient Familial).
Le dispositif Carte Temps Libre met en œuvre le principe de la détermination d'une enveloppe financière, éventuellement révisable annuellement et abondée à hauteur de 50 % par la commune et à hauteur de 50 % par la Caisse d'Allocations Familiales en faveur des allocataires du régime général.
L'avenant 2019 à la convention "carte temps libre", précise le montant de l'enveloppe budgétaire affectée par chacun des partenaires du dispositif Carte Temps Libre pour l'exercice 2019 qui s'élève à 3 200 € (l'engagement de la part communale porte sur 50 %, soit 1 600 €).
Chaque année, un avenant à la convention "Carte Temps Libre" sera établi pour chaque exercice, et précisera les montants des engagements financiers annuels respectifs.
La commune et la CAF de Vaucluse procèderont chacune en ce qui les concerne au versement de leur participation financière, directement auprès de l'association ou au service organisateur.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE la convention et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer, PRECISE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

N° 31-2019 : CONVENTION POUR LA COORDINATION ENFANCE JEUNESSE

Vu la convention pour la coordination enfance jeunesse qui prend effet du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, et qui a pour objet de définir les modalités de participation des communes signataires du CEJ au financement de la coordination enfance-jeunesse et d'en fixer les modalités.
Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir s'exprimer sur cette convention pour la coordination enfance-jeunesse entre les communes des Beaumettes, Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec et Oppède.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE la convention et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer, APPROUVE les modalités de participations financières et PRECISE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE

- La Commission d'examen des listes électorales se réunira en mairie le 3 mai à 17H00.
- Le tirage au sort des jurés d'Assises (traitement informatique) aura lieu en séance publique à la mairie le vendredi 10 mai à 9h.
- Les box de rangement aménagés sous la mairie par les services techniques ont été mis à la disposition de diverses associations. Des systèmes d'aération vont y être installés.
- Les services techniques ont procédé à l'élagage des arbres. Un platane a dû être abattu place de la mairie.
- La commune a déposé une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour son projet de zone d'activités sportives.
- M. le Maire salue le travail des entreprises ayant participé à la construction du nouveau local technique. L'inauguration officielle du bâtiment aura lieu le 7 juin.
- La Point d'Apport Volontaire (PAV) situé quartier des Grès sera déplacé sur la nouvelle zone de collecte créée à proximité du local technique. Cette dernière sera équipée d'une caméra de surveillance. De nouveaux conteneurs enfouis pourront être ajoutés si besoin. Un bac de collecte des vêtements est prévu.
- Fibre Optique : les élus de la communauté d'Agglomération vont rencontrer les partenaires du projet pour plus de détails sur les modalités de raccordement des foyers.

Erratum Bulletin Spécial Finances

Une erreur s'est glissée dans le bulletin "Spécial Finances" 2019, page 4.
Le montant total du budget prévisionnel 2019 s'élève à ~~3 449 000 €~~ 3 169 500 €.

Réunion d'écoute citoyenne

Dans le cadre du Grand Débat national initié par le Président de la République, et en complément du cahier de doléances et de propositions mis à disposition des habitants à l'accueil de la Mairie, la municipalité, en collaboration avec celle de la commune des Beaumettes, a organisé une Réunion d'Ecoute Citoyenne le 1er mars 2019.

Chaque citoyen était invité à participer à cette réunion et à s'exprimer sur le sujet de son choix.

45 personnes ont participé au débat, dont 12 élus locaux et 2 correspondants de presse locale.

Un compte-rendu de la réunion a par la suite été communiqué aux services de l'Etat.

Ce document, disponible sur le site de la commune lagnes.fr, reprend de façon synthétique l'ensemble des échanges en classant par thème les différentes idées et suggestions issues des interventions des participants.

Jurés d'Assises

Le vendredi 10 mai 2019, la Municipalité a procédé au tirage au sort des jurés d'Assises pour 2020, d'après la liste électorale.
Au total 438 jurés doivent être désignés en Vaucluse, dont 3 à LAGNES.
Les personnes désignées sont :
- Mme LEGAD Patricia
- M. MEISSONNIER Cédric
- Mme SAVOYE Louise

Cette liste a été transmise au tribunal d'Avignon. Une seconde sélection aura lieu en septembre.

Résultats des élections européennes

INSCRITS	VOTANTS	BLANCS/NULS	EXPRIMES	
1278	773	36	737	
NOM	PRENOM	LISTE	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	% OBTENU / EXPRIMES
LOISEAU	Nathalie	LA REPUBLIQUE EN MARCHE	182	24,69%
BARDELLA	Jordan	RASSEMBLEMENT NATIONAL	156	21,17%
JADOT	Yannick	EUROPE ECOLOGIE LES VERTS	133	18,05%
BELLAMY	François-Xavier	LES REPUBLICAINS	70	9,50%
ALIBRY	Manon	LA FRANCE INSOUMISE	35	4,75%
GLUCKSMANN	Raphaël	PARTI SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE	29	3,93%
BROSSAT	Ian	PARTI COMMUNISTE	27	3,66%
DUPONT-AIGNAN	Nicolas	DEBOUT LA FRANCE	26	3,53%
BOURG	Dominique	URGENCE ECOLOGIE	17	2,31%
HAMON	Benoît	GÉNÉRATIONS	14	1,90%
LAGARDE	Jean-Christophe	UDI	12	1,63%
ASSELINEAU	François	UPR	8	1,09%
THOLY	Hélène	PARTI ANIMALISTE	8	1,09%
	AUTRES LISTES		20	2,71%

Travaux

Local technique

Le nouveau local des Services Techniques est achevé. D'une superficie de 480 m² il est composé d'un grand garage pour les véhicules communaux, d'un hall de stockage du matériel et d'une aire de travail, d'un bureau, d'une salle de repos pour les agents, d'un espace vestiaires, douches et sanitaires.

Le montant global HT des travaux s'élève à :

- Terrassement - VRD (Ent. BRIES TP) : 163 641,60 €
- Gros Oeuvre (Ent. MORETTI) : 135 859,69 €
- Charpente - Menuiseries (ent. CMBC METAL) : 179 083,47 €
- Electricité - Plomberie (E,t. E.T.E.) : 17 407,16 €

TOTAL : 495 991,92 €

Financement de l'opération HT :

- REGION - FRAT 2017 : 150 000,00 € (30%)
- ETAT - DETR 2017 : 130 000,00 € (26%)
- **COMMUNE : 215 991,92 € (44%)**

Le site a également été équipé d'un large PAV (Point d'Apport Volontaire) dédié au tri sélectif, accessible 7j/7, 24h/24, **intégralement financé par la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE.**

Projet zone de loisirs

Le projet d'une nouvelle zone de loisirs chemin du Cou fait l'objet d'une étude préparatoire.
Un permis d'aménager et un dossier règlementaire au titre de la Loi sur l'Eau vont être déposés par le bureau d'Etudes Techniques en Ingénierie d'Infrastructure ELLIPSE (Cavaillon).

Il est prévu d'équiper la zone de :

- Un stade de football
- Un terrain de tennis
- Un parcours-enfants et un skate parc
- Un parcours santé ceinturant la zone
- Une aire de détente

Espace de stockage pour les associations

Le sous-sol de la mairie a été aménagé de 4 boxs de stockage au profit des associations possédant beaucoup de matériel.
Ces espaces de rangement individuels fermés ont été réalisés par les Services Techniques.

Écoles

Divers autres travaux ont été réalisés aux écoles, notamment la pose d'**interphones** pour garantir la protection des élèves par le contrôle des accès aux établissements.

Manifestations patriotiques

Comme de coutume, la municipalité a accompagné les associations patriotiques lagnoises dans l'organisation des commémorations à la mémoire des combattants et victimes de guerre :

- 19 mars : Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
- 27 avril : Journée du souvenir de la Déportation
- 8 mai : Anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945, avec la participation du Conseil Municipal des Enfants.

Enfance et jeunesse

Conseil municipal des enfants

Le mandat du 8ème Conseil Municipal des Enfants de Lagnes touche à sa fin.
Les enfants du CME se sont réunis à plusieurs reprises à l'occasion de séances de travail.
Cette année, les jeunes élus ont souhaité attirer l'attention de leurs camarades sur l'importance du **recyclage des piles et petits accumulateurs usagés**, qui permet d'économiser les ressources naturelles de métaux entrant dans leur composition mais aussi d'éviter le risque potentiel de pollution quand ces produits toxiques sont rejetés dans la nature.
Ils ont placé un bac de dépôt dans le hall de la Mairie et organisé un **concours de collecte des piles** dans chacune des 4 classes de l'école élémentaire.
Pour mener à bien ce projet lié à la protection de l'environnement, le Conseil Municipal des Enfants a fait appel à l'organisme COREPILE. Cet organisme sous agrément d'Etat leur a fourni différents outils (affiches, boîtes à piles, bac de collecte).
Les piles récoltées dans les classes ont été régulièrement comptées : en 5 mois, près de 2 000 piles ont été collectées !
Ce concours a donné lieu à une remise de diplômes et petites récompenses aux enfants de l'école élémentaire qui se sont tous largement mobilisés.
Début juin, les enfants ont été associés à la **Journée de Nettoyage de la Sorgue** initiée par les Chevaliers de l'Onde.
Durant ce mandat, les enfants du CME ont décidé de soutenir l'action de la coopérative scolaire. Ils ont pris la décision d'organiser une **petite braderie** le 11 juin à la sortie des classes. Des affiches ont été réalisées pour la collecte de lots qui ont été triés avant la vente. Nous remercions les nombreuses personnes qui se sont associées au projet par leurs dons.
Les bénéfices de cette action (dont nous ne connaissons pas encore le montant à l'heure où nous préparons ce bulletin), seront remis à l'école.
Comme de coutume, les jeunes conseillers municipaux ont participé aux **cérémonies commémoratives.**

A l'occasion de la cérémonie du 8 mai, ils ont déposé des fleurs à la mémoire des combattants lagnois morts pour le France, et procédé à l'Appel aux Morts.
Le mandat de nos petits conseillers s'achèvera après les vacances d'été.

Les enfants qui seront en CM1 et CM2 à la prochaine rentrée scolaire pourront à leur tour se présenter aux élections.
Les modalités d'inscription leur seront données en début d'année scolaire.

les francas

L'éducation en mouvement !

Depuis les vacances de Printemps, Les Francas de Vaucluse ont créé en partenariat avec les communes de Lagnes, Cabrières d'Avignon, Saumane de Vaucluse et Fontaine de Vaucluse un Accueil Collectif de Mineurs éducatif "Multi-site".

Ces sites seront situés sur Lagnes et Saumane de Vaucluse pendant les vacances d'été, Cabrières d'Avignon et Saumane de Vaucluse pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'Automne.

Nous accueillerons donc vos enfants sur ces sites, en fonction des priorités d'inscriptions et des places disponibles.

C'est avec immense plaisir que nous venons vous annoncer l'ouverture de l'Accueil Multi-site pendant les vacances d'été du Lundi 08 Juillet au vendredi 09 Août 2019.

Nous nous sommes rassemblés avec l'équipe pédagogique des deux structures le samedi 18 Mai toute la journée afin d'élaborer ensemble un projet qui répond aux valeurs du projet éducatif et du projet pédagogique.

- Sur le site de Lagnes, nous proposerons aux enfants des activités multi-loisirs avec une dominante **"Pratiques artistiques".**
- Sur le site de Saumane, nous proposerons aux enfants des activités multi-loisirs avec une dominante **"Environnement, Transition écologique et Solidaire"**
- Les enfants participeront aussi à différents jeux collectifs, activités manuelles, balade en forêt car nous n'oublions pas que les enfants sont en vacances et sont là pour prendre du plaisir et apprendre le "Vivre ensemble".

Comme chaque année **une sortie par semaine** sera proposée : une au Festival d'Avignon, une à la piscine de Nyons, deux à la piscine de cavaillon, une à l'accrobranche de Fontaine de Vaucluse.

Deux camps seront également organisés :

- Un à Ancelle (05) du Lundi 29 Juillet au Vendredi 02 Août pour les enfants de 6/12 ans
- Un à Vias (34) du Lundi 12 au Vendredi 16 Août pour les enfants de 9/14 ans

Pour Les Francas de Vaucluse et l'équipe d'animation.

Elodie Lallemant, Directrice de l'ACM "Multi-site".

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Dans le cadre de la restructuration des services administratifs, depuis le lundi 04 mars 2019, le secrétariat est ouvert au public **uniquement les matins du lundi au vendredi de 8h00 à 12 h00.**

L'accueil téléphonique est assuré tous les jours (matin et après-midi).

Les permanences de M. le Maire se tiennent le vendredi matin, sur rendez-vous. ***Tél 04 90 20 30 19***

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à 16 ans dans le courant du mois de leur anniversaire. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la **journée défense et citoyenneté** (JDC). **Démarche :** Se présenter à la mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents.

HORAIRES DE LA POSTE

Lundi à mercredi 13h30-16h30, fermeture le jeudi,
vendredi 14h00-17h00.

PERMANENCE ARCHITECTE CONSEIL

Monsieur RESPAUD-BOUNY, Architecte Conseil, se tient à la disposition du public en Mairie, une fois par mois, pour tous renseignements relatifs à l'Urbanisme.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie.

Il est fortement conseillé à toutes les personnes qui souhaitent déposer une autorisation d'urbanisme de prendre rendez-vous avec l'architecte conseil dès le retrait des documents.

C'est la bonne méthode pour gagner du temps et éviter les demandes de pièces complémentaires de la part du service instructeur.

DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

L'accès y est gratuit sur présentation de la **Carte Pass déchetterie**, délivrée au siège de LMV. Présentez-vous avec un justificatif de domicile (de moins de 3 mois) et une pièce d'identité.

Horaires et jours d'ouverture

	HORAIRES D'ÉTÉ du 15 février au 31 octobre	HORAIRES D'HIVER du 1er novembre au 14 février	Jours et période de fermeture
Déchetterie de Coustellet	Lundi et du mercredi au samedi 9h-12h / 14-17h	Lundi et du mercredi au samedi 9h-12h / 14-17h	Les mardis, dimanches et jours fériés
Déchetterie Mon espace vert	Mardi au Samedi 9h-12h / 14h-18h Dimanche de 9h à 12h	Mardi au Samedi 9h-12h / 14h-17h Dimanche 9h-12h	Les lundis Du 25 décembre au 1er janvier inclus
Déchetterie Puits des Gavottes	Lundi au samedi 9h-12h / 14h-18h	Lundi au samedi 9h-12h / 14h-17h	Les dimanches et jours fériés
Déchetterie de Mérindol	Mercredi 7h45 / 11h45 Samedi 8h30 / 12h30	Mercredi 7h45 / 11h45 Samedi 8h30 / 12h30	Les lundis, mardis, jeudis vendredis et dimanches et jours fériés

Déchetterie du Puits des Gavottes
Chemin Doria
84300 Cavaillon
Tél. 04 90 76 10 58

Déchetterie de Mérindol
Service Technique, La Petite Garrigue
84360 Mérindol
Tél. 04 90 72 88 94

Déchetterie Mon espace vert
172 chemin du Vieux Tallades
84300 Cavaillon
Tél. 04 90 75 20 78

Déchetterie de Coustellet
Avenue du Tourail - Coustellet
84660 Maubec
Tél. 04 32 52 00 98

NOUVELLE ZONE DE PAV

Le nouveau site du local technique, situé route de Robion, a été équipé d'un large PAV (Point d'Apport Volontaire) dédié au tri sélectif, accessible 7j/7, 24h/24.
Divers conteneurs enfouis sont à la disposition de la population.

Ceux-ci permettent la réception :

- de papiers, journaux, enveloppes et magazines publicitaires sans film plastique, non souillés d'huile ou de peinture et non ficelés : conteneur bleu
- de bouteilles vides en verre (sans bouchon) et de bocaux vides (sans couvercle), pas de vaisselle, pas de porcelaine, pas de lampe et pas de vitre : conteneur vert
- d'emballages ménagers recyclables (corps creux métalliques et plastiques) : conteneur jaune
- d'ordures ménagères en sac fermé.

Une colonne destinée à la récupération du textile accueillera vêtements usagés, chaussures (liées par paire) et autre tissus (linge de maison, d'ameublement etc…).
Les utilisateurs sont vivement invités à respecter la propreté des abords de ce lieu.
Un système de vidéo-surveillance avec enregistrement des données sera installé sur le site. Tout acte d'incivilité sera sanctionné.

HORAIRES DE LA MÉDIATÈQUE COMMUNAUTAIRE

Mardi et Vendredi de 15h à 18h
Mercredi de 14h à 18h
Samedi de 10h à 13h

Horaires d'été (à compter du 9 juillet) :
Mardi : 15h00 – 18h00
Mercredi : 10h00 – 13h00
Vendredi : 15h00 – 18h00
Samedi : 10h00 – 13h00
Tél 04 90 20 27 88.

OBJETS ENCOMBRANTS

Les objets encombrants (appareils électroménagers et de chauffage, sommiers, matelas, etc..) sont collectés à domicile **le 1er LUNDI** de chaque mois par les services techniques.
Au préalable, s'inscrire au secrétariat de la Mairie.
Tél 04 90 20 30 19.

NOUVEAU ! BAC DE COLLECTE DE PILES USAGEES

Un bac de collecte a été placé dans le hall de la mairie afin détourner ces produits, petits mais toxiques, du flux d'ordures ménagères. Les lagnois sont invités à venir y déposer leurs vieilles piles et batteries (piles bâton, piles boutons, batteries de téléphones, piles rechargeables hors d'usages).

ASSISTANTES MATERNELLES

GABET Christelle - 835 chemin du Cou - 07 87 16 80 18
SEIGNIER Stéphanie - 164 chemin du Cou - 06 59 21 61 43
Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) DOREMY
34 impasse des Amandiers
DIAZ VICARI Emeline - 06 87 12 14 50
VAUPRES Aurélie - 06 70 05 98 71

CHAMBRES D'HOTES ET LOCATIONS SAISONNIÈRES

Les logeurs professionnels comme les logeurs occasionnels sont tenus de faire une déclaration à la mairie faisant état de la location dans les 15 jours qui suivent le début de celle-ci (article R.2333-51 du CGCT).
Plus d'infos : https://lmv.taxesejour.fr/

État civil

Naisssances

Anaëlle KACIMI le 08 novembre 2018

Anna Colette Monique PEYROT GONTIER le 17 janvier 2019

Joshua Mickaël BOREL le 22 janvier 2019

Lou Marion Anne-Marie GRILLI GROS le 31 janvier 2019

Sanaya Maguita BONNET le 02 février 2019

Anaïs MORALES le 15 février 2019

Marius Albert Samuel NADJARIAN le 15 mars 2019

Louise Abigaëlle PETOT OSSIEUX le 16 mai 2019

Félicitations aux heureux parents et meilleurs voeux aux nouveaux nés.

Mariages

Christophe MEUNIER et Laetitia Madeleine Laure PERONI le 20 avril 2019

La municipalité présente ses meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

Décès

Rachel VIAN décédée le 19 janvier 2019

Geneviève Françoise VICARI épouse WACHE décédée le 20 février 2019

Aimé Emile VERGER décédé le 12 mars 2019

Raymond CASTELLO décédé le 18 mars 2019

Henri Georges Christian PICCINELLI le 19 mars 2019

Denise Juliette Mady GRANDVILLEMIN le 29 mars 2019

Bart Hendrik Roger HOORENS le 11 avril 2019

Jean-Louis Joseph Gabriel MAILHAN le 25 avril 2019

Sincères condoléances aux familles.

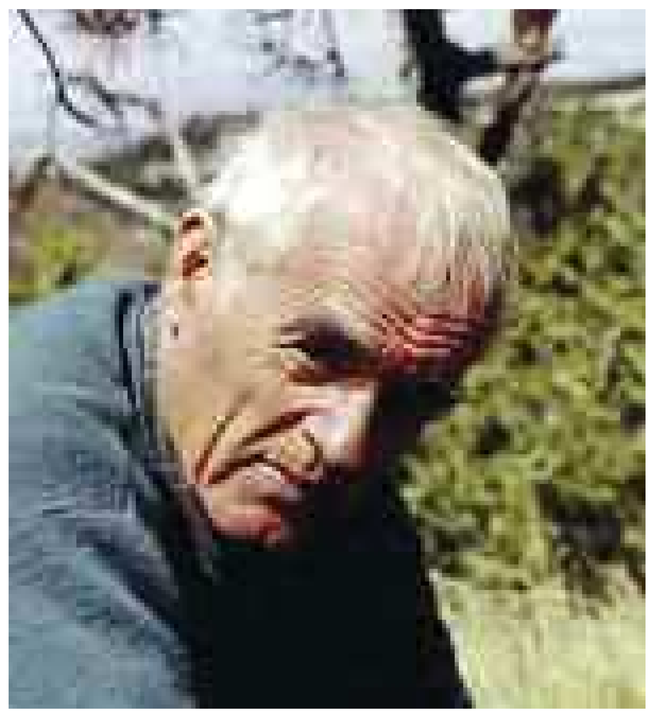

DÉCÈS DU MAIRE HONORAIRE ROGER GAZEAU

Roger GAZEAU consacrait beaucoup de son temps et de son énergie aux autres. Il fut directeur de l'école de Lagnes de 1962 à 1973. Citoyen engagé, il est l'un des membres fondateurs du Groupe Cyclotouriste de Lagnes, du Caramentran, et s'est investi durant de longues années dans de nombreuses autres associations : Sporting Club, Parents d'Elèves, USEP etc.

Républicain convaincu, fervent défenseur de la laïcité, il est élu conseiller municipal en 1971, adjoint en 1977, puis maire en 1989.

Homme discret, il exerça ses fonctions avec un grand dévouement pour sa commune, dans le souci constant de l'intérêt général.

Roger nous a quittés le 7 janvier dernier à l'âge de 84 ans.

Au nom de tous les lagnois, nous nous joignons à la peine de sa famille et de ses proches, et leur adressons nos plus sincères condoléances.

SMUR	**15**
POLICE SECOURS	17
GENDARMERIE DE ROBION	04 90 78 01 30
POMPIERS	18 ou 112 pour les portables
CENTRE ANTI POISON	
(Montpellier)	04 67 63 24 01
(Marseille)	04 91 75 25 25
DOCTEUR ARNTZ	04 90 20 31 34

Prise de rendez-vous possible sur doctolib.fr 24h/24 et 7j/7

PHARMACIE DE LAGNES	04 90 20 30 85
ECOLE PRIMAIRE	04 90 20 30 05
ECOLE MATERNELLE	04 90 20 28 41
MAIRIE DE LAGNES	04 90 20 30 19
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE	04 90 78 82 30
LA POSTE	04 90 20 23 74
TAXI	04 90 38 27 14 - 06 23 12 44 71
POLE EMPLOI	39 49

BIENTÔT 16 ANS JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Le recensement citoyen est, en effet, une **démarche obligatoire** et indispensable pour pouvoir participer à la **Journée défense et citoyenneté** (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire…).

De plus, le recensement permet **l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.**

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs 16 ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple :

- en ligne : il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.service-public.fr, puis de se laisser guider. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport), ainsi que de la copie du livret de famille.
- en mairie : Il est aussi possible de se rendre en mairie, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

Une attestation de recensement est délivrée à l'issue de la démarche.

Plus d'infos sur majdc.fr

BIENVENUE !

La commune de LAGNES souhaite la bienvenue à M. Alexis CALTOT qui reprend la gérance de l'AUBERGE DE LAGNES.

Alexis n'est pas inconnu des gastronomes de la région, il a exercé son talent pendant plus de 15 ans au Café de la Poste à Goult et à l'Hôtel des Bories à Gordes.

Il vous accueillera dans un décor contemporain, élégant et chaleureux, vous y savourerez une cuisine traditionnelle créative en salle ou en terrasse.

L'Auberge est ouverte du jeudi au lundi, midi et soir.

Nous adressons à Alexis et son équipe tous nos vœux de réussite.

AUBERGE DE LAGNES

114 rue de la République - Tél. : 04 90 20 38 30

RÉGLEMENTATION EMPLOI DU FEU

Règlementation applicable à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements ainsi que des landes, garrigues et maquis.
Non propriétaires : Il est interdit par tout temps et toute l'année :
- de porter ou d'allumer du feu,
- de fumer à 'intérieur des bois ainsi que sur les voies qui les bordent ou les traversent,
- de jeter des objets en ignition sur ces mêmes voies ou leurs abords.

Propriétaires et ayants- droit : Il est interdit :
- d'allumer du feu en tout mois de l'année en cas de vent supérieur à 40km/h
- d'incinérer des végétaux du **1er mars au 15 avril et du 1er juin au 15 octobre.**

TOUT BRULAGE DE DECHETS VERTS ISSUS DES MENAGES, DES PROFESSIONNELS ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES EST INTERDIT
(infraction réprimée par l 'art. 131-13 du code pénal)

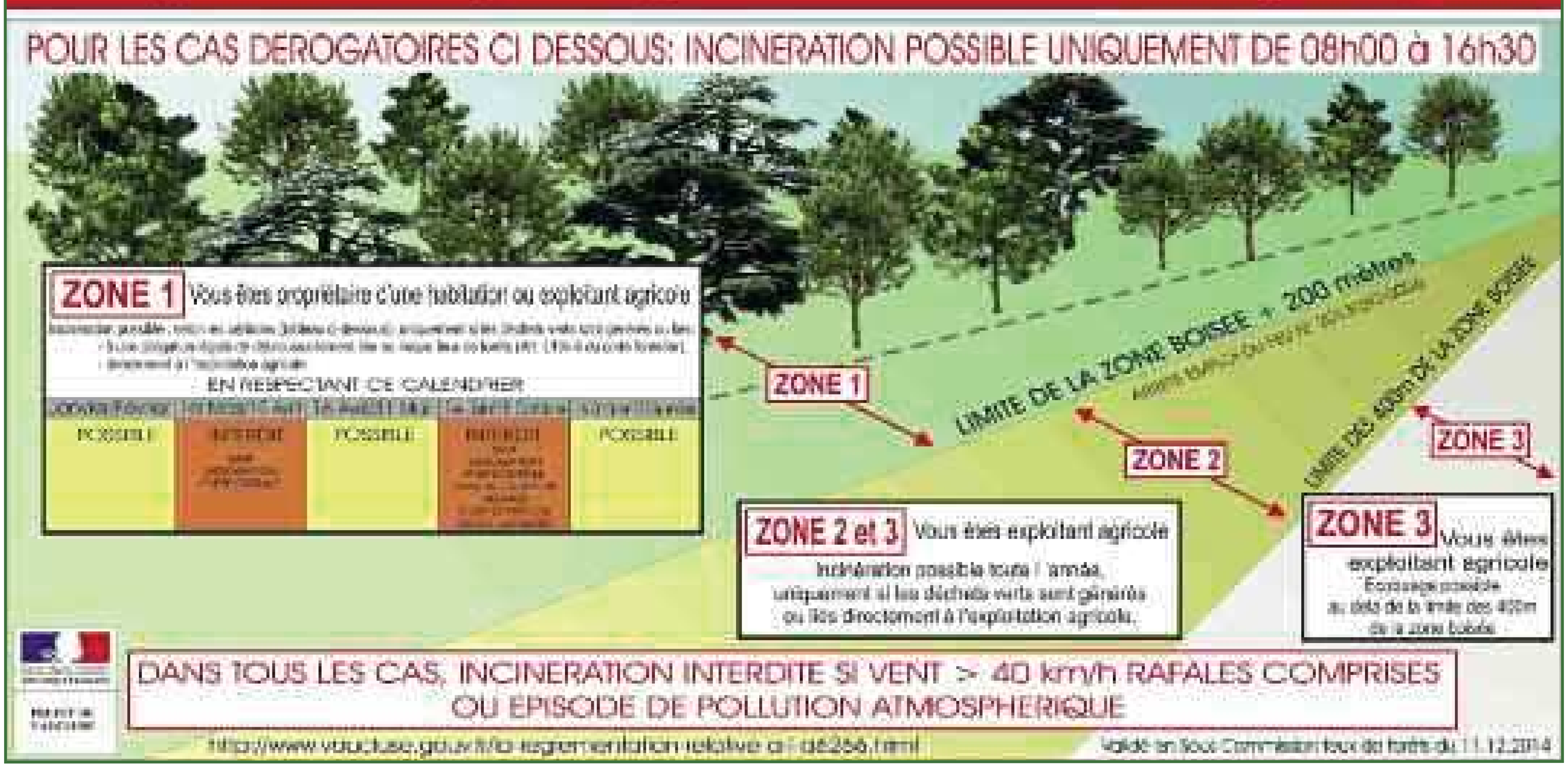

Le texte intégral de l'arrêté préfectoral permanent règlementant l'emploi du feu dans le département de Vaucluse est consultable sur le site de la préfecture : **www.vaucluse.gouv.fr/**

ACCÈS AUX MASSIFS FORESTIERS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Pendant la période estivale, l'accès aux massifs forestiers en Vaucluse est réglementé en raison des risques d'incendie, selon une évaluation décroissante des niveaux de risque : **Exceptionnel, Très sévère, Sévère, Modéré, Léger, Faible.**
Selon la typologie des massifs forestiers, plus ou moins dense et par conséquent plus ou moins facile à évacuer en cas d'incendie, le département est découpé en deux zones.
Les massifs forestiers Monts de Vaucluse Luberon Collines de Basse Durance sont situés en zone B.
La zone B est ouverte tout l'été au public hormis les jours où la prévision de danger météorologique d'incendie est classée en **risque exceptionnel ou en risque très sévère.**
En période de **risque très sévère**, les massifs sont ouverts de 05h00 à 12h00.
L'accès à tous les massifs de Vaucluse est interdit en risque exceptionnel.
La préfecture communique chaque jour, la veille pour le lendemain, les possibilités d'accès dans les massifs, déterminées par le niveau de danger météorologique "feux de forêts" établi par Météo France.
L'information du public est assurée par un message vocal accessible par borne téléphonique.
Les personnes souhaitant circuler dans les massifs forestiers pourront savoir si ceux-ci sont ouverts.

Le numéro dédié est le
04 28 31 77 11

OBLIGATION DE DEBROUSSAILLEMENT

Des obligations de débroussailler les abords des constructions (50 m autour) et des voiries (10 m de part et d'autre) sont prévues au Code Forestier : cela permet de limiter les dégâts sur les constructions en cas d'incendie.
Les règles du débroussaillement à proximité de votre habitation sont précises et vous êtes tenu de les respecter. Pour vous aider dans cette démarche nous vous invitons à consulter le **"Guide du débroussaillement réglementaire"** édité par le Syndicat Mixte Forestier, sur le site de la commune rubrique "environnement", ou sur le site syndicatmixteforestier.com.

PUITS ATTENTION DANGER

Il y a quelques semaines, une personne s'est blessée en tombant dans un puits non-sécurisé.
Nous demandons expressément à tous les propriétaires de la commune ayant un puits aux abords de chemins ou accessibles, d'effectuer tous les travaux et aménagements nécessaires afin de prévenir tout nouvel accident.

UNE DEMARCHE, UN LABEL, UN RESEAU

Pour une gestion durable des paysages et de la fréquentation, la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse s'est associée à la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse en s'engageant dans une démarche Grand Site autour de Fontaine de Vaucluse.

Les Grands Sites de France ont en commun d'être des sites classés, protégés et connus de tous pour la beauté de leurs paysages. Qu'ils soient labellisés ou en projet, ils sont engagés dans une démarche exigeante portée par les habitants, les collectivités locales et les ambassadeurs des lieux.

Le Grand Site labellisé apporte la préservation, la valorisation du patrimoine et des savoir-faire, l'amélioration du cadre de vie des habitants par une gestion durable du territoire.

Le site de Fontaine de Vaucluse, désormais **membre actif du Réseau des Grands Sites de France**, pourra ainsi bénéficier de l'expérience des 43 autres membres du Réseau en matière de préservation et de valorisation de sites d'exception et être accompagné dans sa démarche **vers l'obtention du label Grand Site de France.**

Le périmètre Grand Site de Fontaine de Vaucluse comprend 5 communes (Fontaine de Vaucluse, Lagnes, Cabrières d'Avignon, Saumane de Vaucluse, L'Isle sur la Sorgue) réparties sur un territoire de 8000 hectares.

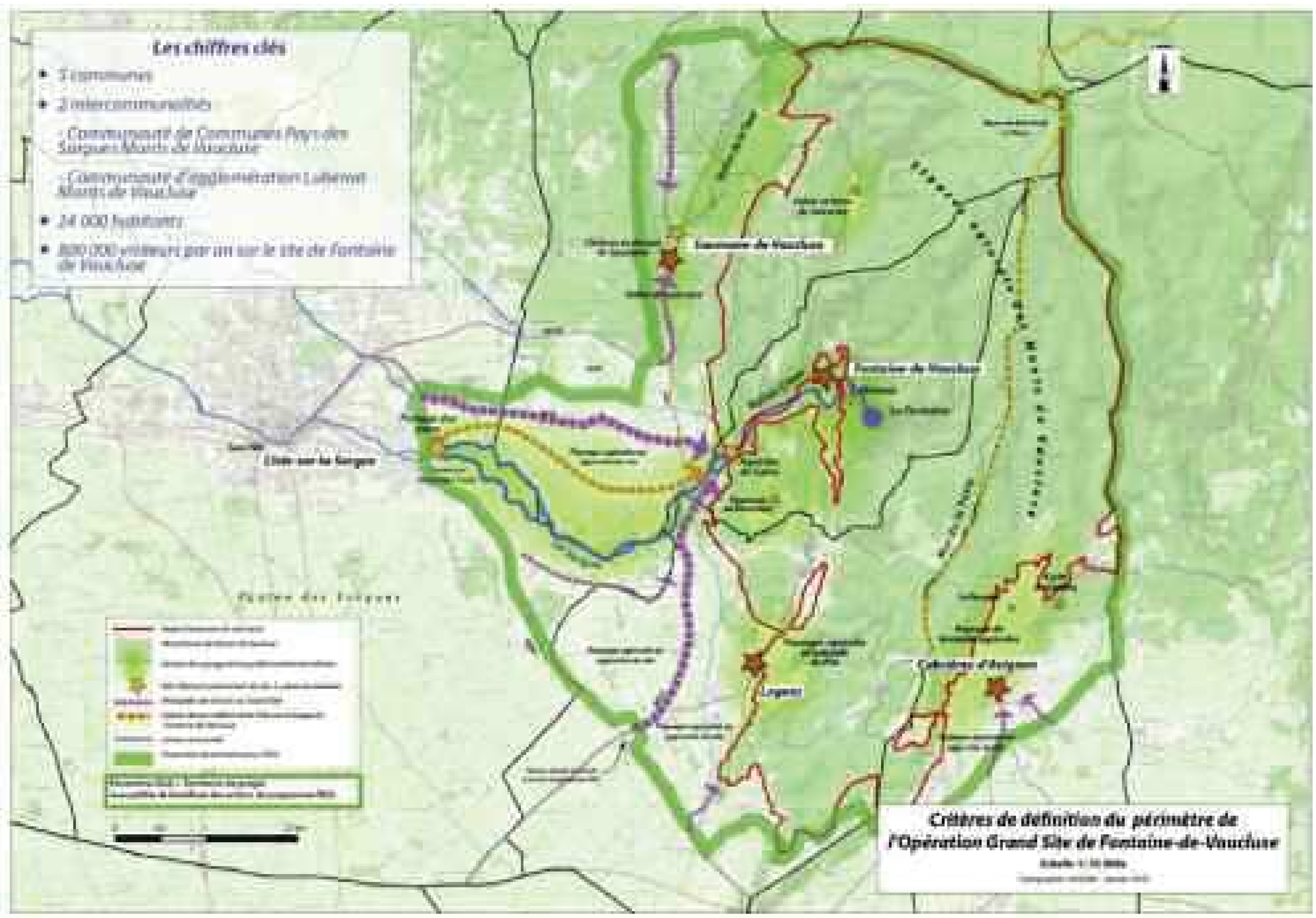

Les Vieux Vergers de Lagnes

Dès le début de l'année, les membres de l'association des Vieux Vergers de Lagnes (VVL), se sont retrouvés pour relancer les activités nécessaires au bon entretien de ce verger conservatoire.
Les travaux à effectuer se répètent à chaque saison et c'est toujours avec enthousiasme qu'ils sont réalisés.

- Pour apporter aux arbres les meilleurs soins, du fumier de cheval a été répandu. Fourni par un adhérent, il a été transporté par les services municipaux. Nous les en remercions.
- Un traitement biologique a été appliqué sur les troncs d'arbres.
- Deux amandiers, deux pêchers et deux abricotiers ont été remplacés.
- L'arrosage a été restauré.
- Pour que les VVL soient toujours aussi accueillants, les bancs de la zone conviviale et l'abri coupe-vent ont été repeints.

Comme chaque année depuis la création de ce verger, des séances de taille des arbres fruitiers et de la vigne, enseignées par des arboriculteurs compétents, ont été organisées. Merci pour leurs prestations.
Des essais de greffage sur des anciens cerisiers ont été expérimentés.

Les Vieux Vergers de Lagnes attirent de nombreuses personnes :

- Dans le cadre du « joli mois de l'Europe », des adhérents du VVL ont reçu le 22 mai un groupe de randonneurs guidés par un technicien du PNRL (Parc Naturel Régional du Luberon).
- Le 22 juin 2019, les agriculteurs de la commune seront invités à venir découvrir les nouvelles variétés d'arbres fruitiers plantés.
- Nous pouvons déjà annoncer qu'un repas champêtre sera organisé courant août en soirée.

Nous concluons tristement, avec de fortes pensées pour Jean-Louis MAILHAN qui nous a quittés trop tôt…
Il restera de lui ce qu'il a généreusement imaginé, dessiné, créé, donné, bâti, réalisé pour faire des VVL un lieu particulièrement accueillant.

Le Président, et le bureau des VVL

Poivron carré de Lagnes : la résurection d'un champion

Pour la 1ère fois de l'Histoire de notre village, son nom est inscrit dorénavant sur une liste officielle Nationale, par le Journal Officiel du Ministère de l'Agriculture du 13 01 2019.
LE CPPL (Collectif des Planteurs du Poivron de LAGNES) constitué d'une centaine de passionnés du terroir de LAGNES, après 9 années de travail acharné, est parvenu à obtenir sa validation officielle Nationale, ce qui permet, maintenant, d'envisager son exploitation économique en direction de plusieurs filières compatibles entre elles :

- Les artisans de la Terre (Agriculteurs, Paysans)
- Les artisans du Goût (Restaurateurs)
- La création d'une ligne de transformation
- Contrats avec des enseignes qui distribuent des conserves de produits spécifiques.

On peut rêver… !
Le Nouveau Plant est arrivé : le 04 mai 2019, pour la 9ème année consécutive, il a été procédé à une distribution publique de 800 plants de poivron de LAGNES (offerts par la commune) à 80 jardiniers amateurs du terroir de LAGNES.
Alors, bonne Main Verte pour vous régaler avec ce merveilleux légume-fruit de LAGNES.

Le CPPL

Quelques plants ont été "adoptés" par J.J. PREVOT, restaurateur à Cavaillon, qui leur a réservé une petite place dans le potager de son restaurant gastronomique.

Run Lagnes

Lagnes, Le Beaucet, Le Vaucluse : un paradis pour les randonneurs, les coureurs et les cyclistes !!!
Pour 2019 l'Association Trail Vaucluse, basée à Lagnes, organise le 15 juin RunLeBeaucet (www.runlebeaucet.com).
RunLagnes sera de retour en 2020 (13 juin) et nous alternerons ensuite d'année en année entre Lagnes et Le Beaucet.
Le village change mais le format reste le même : 3 courses adultes et 1 parcours enfants. Notre objectif reste l'organisation d'un événement sportif, convivial et familial, avec la découverte et la mise en valeur des villages et sentiers Vauclusiens, une bonne ambiance, et un respect prioritaire de l'environnement : produits locaux, minimum d'emballages, nettoyage des sentiers.
Trail Vaucluse organise également des sorties découvertes partout dans le Vaucluse, n'hésitez pas à venir ! Renseignements sur facebook et le site internet de l'association.
www.trailvaucluse.com/
www.facebook.com/TrailVaucluse/

Société de chasse

LES REMISES DE CARTES DE LA SOCIETE DE CHASSE LA SAINT-HUBERT DE LAGNES SE FERONT :
Le dimanche 01 septembre 2019 de 9h à 12h **ET** le samedi 7 septembre 2019 de 15h à 18h

Rapporter impérativement la feuille de prélèvement

Le secrétaire, G.BOTTARO

Ca y'est L'association **SOS PILE POILS** est en pleine saison des chatons et des chattes sauvages gestantes à stériliser. Depuis ce début d'année nous avons réussi à stériliser 42 chats et chattes.
Nous avons grâce à la générosité des gens, pu acheter deux caravanes afin de pouvoir isoler les différentes portées de chatons et éviter les contagions de maladies.

Notre appel à l'aide a été bénéfique car nous avons réussi à trouver deux bénévoles supplémentaires qui nous aident pour le côté administratif. Bienvenue à elles et merci.
Nous aimerions participer à une collecte dans un magasin courant de l'été pour récupérer un peu de trésorerie.
Si vous souhaitez nous aider vous pouvez adresser vos dons à l'adresse suivante : 92 impasse de la Garrigue 84800 Lagnes.
Si vous voyez un animal en détresse n'hésitez pas à nous contacter soit par mail : **pile.poils@yahoo.com ou au 06 59 66 75 92**.

Foyer du troisième âge "Li Bon Vivent"

Que faisions-nous le 30 avril ?
Nous étions du côté d'Anduze où le train à vapeur nous a amenés découvrir : la Bambouseraie. La Bambouseraie n'est qu'une partie d'un magnifique jardin des plantes où se côtoient des bosquets d'azalées et de camélias, une forêt de magnolias de toutes sortes : une splendeur !
Et que ferons-nous le samedi 20 juillet ?
Pendant que certains lézarderont au soleil ou participeront à la fête votive nous nous retrouverons à la salle la Grange pour un repas exceptionnel… mais… Chut ! … ne le dites pas c'est un secret !

Association Bénévolivres

Nous vous informons que l'association Bénévolivre tiendra un stand de livres d'occasion lors des vide-greniers :
- du 16 juin 2019 organisé par l'association des Parents d'élèves
- du 28 juillet 2019 organisé par le Comité de la Foire
- de celui du Club Photo s'il est proposé.

L'association maintient sa grande vente de livres à la salle La Grange en automne 2019 (date à déterminer ultérieurement).
L'intégralité des bénéfices sera reversée aux écoles de Lagnes pour divers projets.
Nous rappelons que les dons des particuliers se font à la médiathèque de Lagnes sur rendez-vous au 04 90 20 27 88 ou au 04 90 20 35 75 (Mme MICHEL).
Les membres de l'association tiennent à remercier les généreux donateurs. Depuis peu la Mairie nous a attribué un box de stockage et nous l'en remercions chaleureusement.

La présidente, Claire MICHEL

Comité des fêtes

La fin d'année 2018 a été riche en évènements pour le comité des fêtes, une nouvelle équipe a été mise en place suite au remaniement du Bureau dès Janvier 2019.
C'est dans un état d'esprit de renouveau que nous avons organisé une nouvelle fois la **Fête de Noël** du Comité des fêtes, car nous voulions cette année faire évoluer cette journée traditionnelle de partage entre Lagnois. En effet nous souhaitions garder cet esprit de Noël auquel beaucoup de Lagnois sont attachés comme la traditionnelle arrivée du **Père Noël avec son traineau provençal accompagné de son âne**, la distribution de **châtaignes grillées et de vin chaud** offerts, mais également innover en créant un **Marché de Noël** convivial pour petits et grands avec des activités ludiques pour les enfants de tout âge, de la lettre au père noël en passant par la décoration de boules de noël par l'association Pause Cartable, une expo photo et des clichés avec le père noël proposés par le Club photo de Lagnes ainsi que la vente de fougasse, pains et pompes à huile par le Cyclo Club Lagnois parmi de nombreux exposants professionnels et amateurs. Nous avons également proposé la vente d'**huitres et vin blanc** à petits prix pour une dégustation entre amis dans un esprit de convivialité. La traditionnelle **Tombola de Noël** des commerçants et artisans de Lagnes a également rencontré un vif succès et nous remercions tous les artisans et commerçants qui ont participé en nous offrant tous ces lots.
Cette fête de Noël est à tous les niveaux une réussite, elle a su réunir beaucoup de monde, de tout âge, dans la convivialité, la joie et la bonne humeur, et elle s'ancre dans l'état d'esprit du comité des fêtes qui est de travailler au maximum avec les associations, et de proposer un maximum d'activités pour le village et nous la renouvellerons donc sans surprise en 2019.
En Janvier 2019, **la pastorale MAUREL** est venue nous rendre visite à la salle des fêtes et nous avons passé un bien bel après-midi sous le signe de la Provence, un spectacle totalement en provençal, joué par une troupe pleine de joie de vivre et de passion.
Nous avons l'intention d'organiser à nouveau la journée républicaine du **14 Juillet**, nous donnerons plus d'informations dans les semaines à venir.
Cet été, du samedi 20 au mardi 23 juillet, la très attendue **Fête votive**, dont vous trouverez le programme en fin de bulletin.

Le bureau du Comité des Fêtes

Récréation sportive de Lagnes

Les Rois 2019

Danielle et Ursula
piliers de l'association

Une nouvelle année se termine pour l'association, présidée par Danielle Sarnette ; les cours de gym finissent fin juin.
Une saison 2018/2019 avec ses moments de joie et de peine, qui aura permis à tous les membres de se retrouver pour des cours de gym douce ; fitness ; yoga et pilate et pour quelques réunions amicales.
Les cours reprendront en septembre et nous espérons vous retrouver aussi nombreux, rappelons que les cours sont mixtes, et qu'ils permettent à tous de se maintenir en forme.

Les Tréteaux de Lagnes

Après avoir terminé l'année 2018 avec un spectacle percutant **"UNE VIE SUR MESURE"** où nous avons fait salle comble, voilà bien entamée une belle saison, ouverte avec **"ADIEU MONSIEUR HAFFMANN"**, 4 "Molière" en 2018. Nous avons dû refuser des spectateurs à l'auditorium ce qui est une belle consécration pour le travail de toute une équipe.
Les deux autres spectacles ont accueilli un public toujours fidèle et **"FAISONS UN REVE"**, pièce de Sacha Guitry, a permis aux spectateurs une escapade vers le rire ce qui n'est pas à négliger !
La programmation à venir est un peu perturbée puisque **"EST-CE QUE J'AI UNE GUEULE D'ARLETTY"** a dû être différée à l'année prochaine pour des raisons techniques et que la pièce **"CARMEN FLAMENCO"** sera jouée par anticipation le **1er Août** pour éviter une concordance avec le début du Festival de GORDES. Nous avons appris à être souples ce qui n'est pas toujours facile ! Mais ce sera un spectacle magique puisqu'il sait conjuguer harmonieusement la danse flamenco, le chant lyrique et le théâtre ! Carmen racontée par Don José, du fond de sa cellule., Carmen dédoublée à travers l'expression du corps dans la danse et de la voix dans le chant.
Nous sommes heureux que nos choix de programmation soient salués par l'attribution de 4 "Molière" à **"LA MACHINE DE TURING"** que nous vous proposons le **1er décembre 2019** et un Molière à **"MADEMOISELLE MOLIERE"** programmé le **24 Janvier 2020.**
L'avenir des Tréteaux est à nouveau menacé par la fermeture de L'auditorium Jean MOULIN au THOR. Ce lieu adapté et équipé nous permettait d'accueillir des spectacles exigeants en technique que nous ne pouvons pas recevoir à la salle La GRANGE. Nous sommes en recherche de solutions et nous ne nous décourageons pas. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Nous souhaitons toujours rencontrer de nouvelles personnes intéressées par le spectacle vivant et désireuses de rejoindre notre joyeuse équipe de bénévoles enthousiastes. Vous pouvez vous faire connaître soit sur notre site : www.lestreteauxdelagnes.fr, soit directement en adressant au mail à : nicole.trinquart@wanadoo.fr.
N'hésitez pas à nous rejoindre : cela vous permettra de découvrir les comédiens en dehors des spectacles et de nous aider à penser notre programmation à venir.
Et surtout, ne manquez pas de venir nombreux et de faire partager le plaisir du théâtre à vos amis et connaissances de passage ou résidant dans la région.
L'équipe des Tréteaux vous souhaite un bel été à venir partager avec nous !

Lagnes danse

Un semestre encore bien rempli pour l'association LAGNES DANSE !
L'engagement bénévole n'est pas facile à vivre tous les jours, mais il est une source de bonheur...en donnant, on reçoit, de la joie, de l'amitié, de la gratitude parfois, ou seulement un sourire qui fait du bien. Les petits soucis sont remis à leur place, la déprime entre parenthèses. Merci à vous tous qui nous aidez dans cette belle aventure !!

QUI SOMMES NOUS ?
C'est à l'initiative d'une bande d'amis, tous passionnés de danse en couple et en ligne, qu'est née l'association Lagnes Danse. On vous propose des cours de danse de salon et kizomba le mercredi soir et salsa, bachata, west coast swing le jeudi soir. Cours accessibles à tous, Débutants et différents niveaux d'enseignements.

Le Téléthon 2018 s'est déroulé dans un contexte social difficile. Pour autant vous avez encore donné le meilleur de vous-même pour les malades et leurs familles ! Au nom des malades et des familles, merci à tous nos généreux donateurs et à la mairie de Lagnes pour son aide !!

Le 12 décembre nous avons organisé une très belle **auberge espagnole** sous le thème de Noël

En Janvier nous avons partagé la **galette des rois** avec nos élèves.

Le 16 février, **Saint Valentin** avec un repas dansant animé par l'orchestre 'Aix Music' sous le charme des plus belles chansons romantiques, un repas DIVIN sous la lumière des chandeliers (traiteur Dupas), une ambiance magique (ça c'est Lagnes Danse). Le top du top !!! La meilleure façon de se créer de merveilleux souvenirs.
Merci à tous ceux et celles qui y ont contribué, cette jolie fête a permis à nos convives de danser jusqu'au bout de la nuit et personne n'a oublié en partant la rose offerte à toutes ces belles Valentines par l'association.

En Mars, **Carnaval de Lagnes**. Bravo à toute l'équipe du Caramentran de Lagnes pour cette belle journée et à tous ceux qui se sont investis dans la fabrication de notre belle roulotte !! Sans oublier nos trois super photographes, JB, Claire et Jean Luc !!

Le 27 avril, une **Fideua party** pour les danseurs gourmands ! Soirée ouverte à tous, aux couleurs de l'Espagne !

Nous avons dansé rock, cha-cha-cha, valse, tango, et bien d'autres danses. Animation Frank et Danièle Lafont.

Le même jour nous participions aussi a une pièce de théâtre au club Belambra où deux de nos bénévoles ont dansé, représentant La France et l'Espagne dans un voyage autour du monde.

Le 17 mai, **soirée toutes danses de folie !** (danses de salon et Rock Latino).
Besoin d'inspiration, de vous évader, de rêver un peu ? Ces soirées-là sont faite pour vous ! Que vous soyez seul, en couple ou en groupe, il y a une place pour tous autour et sur la piste de danse. Animée par notre DJ 'El Conquistador' alias Franck GRAZIANI, vice-président de LAGNES DANSE.

N'oublions pas notre intervention dans les **maisons de retraite** et EHPAD pour le plus grand bonheur des résidents.

Cet été nous organiserons plusieurs soirées dansantes en plein air, on vous invite vivement à suivre notre actualité sur les réseaux sociaux ou nous contacter par téléphone ou courrier : **lagnes.danse@hotmail.fr** - 06 84 00 26 80

Toute l'équipe de LAGNES DANSE vous souhaite de merveilleuses vacances !!! Et si ça vous tente venez danser avec nous tout l'été !!

Comité de la Foire

Le comité de la foire organise sa traditionnelle **FÊTE DU PISTOU LE DIMANCHE 28 JUILLET 2019.**
Plusieurs animations seront proposées au cours de cette journée ainsi que de nombreuses surprises, vous trouverez le détail en fin de journal dans le Programme des Festivités.
Le Comité de la Foire a toujours besoin de bénévoles pouvant offrir leur aide pour le jour de la Fête du Pistou mais aussi pour l'organisation et la préparation de cet événement alors n'hésitez pas à nous contacter et venez nous rejoindre.
Vente des tickets pour la soupe à partir de 8h le jour même.
Dominique Pretin pour l'équipe du Pistou
Contact : Noele Traverso Brunet - 06 13 78 55 17

Pause cartable

La fin d'année scolaire se profile déjà !
Et pour le "fameux" spectacle de fin d'année au théâtre du Pieï, nous avons réitéré avec Très grand plaisir notre collaboration avec l'association "Goûts & Couleurs" pour le repas.
Une nouvelle fois, les membres de l'association PAUSE CARTABLE ont répondu présents afin de pouvoir organiser une multitude d'événements...et ce, dans un objectif ultime que de recueillir des fonds à destination de nos chers "petits écoliers".
C'est ainsi que se sont réalisées successivement les ventes en tout genre : les fleurs pour la Toussaint et pour le Printemps, les sapins, les pochons de blé pour la Sainte Barbe... sans oublier nos fameux goûters... Nous avons tour-à-tour joué à la marchande de couleurs ou de gourmandises.
Le super loto courant Février (permettez-moi l'expression) a fait un carton !
Pour une 1ère édition, la soirée Karaoké du 23 Mars a connu également un vif succès et a généré des purs moments de bonheur Parents-Enfants.
Œuvrer au sein d'une association demande de l'énergie et au combien Vous, les parents, les grands-parents, l'ensemble des participants et vous les enfants, vous nous le rendez !
Merci ainsi d'être présents ! De jouer le jeu !
En tant que Présidente, je veux aussi profiter de cette tribune pour vous remercier, Vous, les petites mains, les bénévoles, qui donnez de votre temps et de votre énergie pour faire vivre cette belle association...et sans qui, rien ne serait possible.
Merci ! Aurélie, Caroline, Céline, Delphine, Djamel, Émeline, Émilie, Julien, Laure, Léa, Lisa, Nathalie, Sabrina, Stéphanie...

Au plaisir de se retrouver !
Pour nous suivre et avoir toutes les infos, retrouvez- nous sur Facebook - association pause cartable
Pour toute demande de renseignements, commentaires et remarques : **pausecartable@yahoo.fr**

Restaurant scolaire Goûts et Couleurs

L'association Goûts et Couleurs est une association de bénévoles toujours autant dynamiques qui a pour principal objectif de proposer aux enfants de l'école de Lagnes de bénéficier d'une qualité de repas exceptionnelle.
Le bureau se compose de M. CHABRAND Marc (président), MME TAULEMESSE Emilie (vice-présidente), Mr MEISSONNIER Cédric, MME NARDINI Cyndie et MME GARCIN Anne (trésoriers) ainsi que de MME CALENDINI Laurence, MME BAGNOL Odile et MME ASCASO Carole (secrétaires).
Cette année encore, vos enfants ont pu bénéficier de repas pour les fêtes de Noel et de Pâques qui ont connu un vif succès. Des repas à thème sont servis chaque jeudi, ce qui permet aux enfants de découvrir d'autres saveurs.
Un grand merci à l'équipe composée de notre cuisinière Léa PELLECUER, et de MMES Nadège GOUIN et Guylaine GAFFET qui sont indispensables pour leur aide en cuisine et pour veiller au bon déroulement du repas.
Nous n'oublions pas de remercier également la municipalité et son personnel qui nous sont d'une aide précieuse.
Quelques dates à noter :
- 14 juin au Piei : fête de l'école élémentaire et repas préparé par notre association
- 20 juin : buffet de fin d'année servi aux enfants au restaurant scolaire
- 21 septembre : soirée sous la “halle” scolaire afin de réunir les parents des nouveaux arrivants et leur faire découvrir notre association

Si vous avez des questions, des remarques ou des propositions, vous pouvez nous contacter à **goutsetcouleurs.lagnes@gmail.com**

Comités des Anciens Combattants

Il y a un an, nous vous invitions à prendre connaissance de la tenue d'Assemblée générale de nos deux comités locaux, l'ARAC et l'ANACR. Elles ont eu lieu au 1er trimestre 2019 : pour l'ARAC, le 19 janvier et pour l'ANACR, le 30 mars. Leur rattachement à leur Comité départemental et national respectif permet un fonctionnement adapté aux objectifs définis dans les congrès nationaux et dont vous avez été informés dans ce bulletin.
La mise à disposition de chaque adhérent de l'ARAC et de l'ANACR d'un journal “le réveil des Combattants” pour l'un, “le journal de la Résistance” pour l'autre, vous permet de connaître ce qui se passe en France et dans le monde et pour l'un des informations sur les droits des Anciens Combattants

INFORMATION IMPORTANTE :

Carte du combattant Algérie 1962-1964

Nous avions déjà évoqué dans un article paru dans un bulletin municipal que les militaires, présents au moins 120 jours en Algérie avant et après la fin de la guerre, pouvaient prétendre à la Carte de Combattant. Une nouvelle disposition vient d'être prise par la Loi de Finances pour 2019 en direction des jeunes qui auraient fait leur service militaire en Algérie après la fin de la guerre.

A) Attribution de la Carte de Combattant pour les militaires présents au moins 120 jours en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1er juillet 1964 et le Titre de Reconnaissance de la Nation
B) Droit au port officiel de la croix du Combattant et à la médaille du TRN
C) Droit de percevoir la retraite du Combattant (751,40 € non imposable)
D) Bénéfice d'une demi-part fiscale supplémentaire octroyée aux titulaires de la Carte de Combattant ayant 74 ans révolus au 31 décembre de l'année d'imposition. Cette disposition s'applique à la veuve d'Ancien combattant si elle a plus de 74 ans au 31 décembre
E) Possibilité de se constituer une rente mutualiste d'Anciens Combattants, subventionnée par l'Etat, non imposable, en effectuant des versements déductibles du revenu net imposable

Pour obtenir cette Carte et le Titre de Reconnaissance de la Nation, il faut en faire la demande et pour cela nous sommes prêts à vous aider pour les démarches.
Il est bon aussi de rappeler le 27 mai, Journée Nationale de la Résistance, si elle ne donne pas lieu à des cérémonies officielles, les drapeaux sont là pour nous dire que ce sont les valeurs humanistes, démocratiques et patriotiques qui inspirèrent le combat de la Résistance. Cette journée s'inscrit dans le devoir de mémoire à l'égard de celles et de ceux qui ont combattu, et souvent sont tombés pour la Liberté, victimes de la répression de l'envahisseur et du régime de Vichy dit de l'Etat Français. Un régime, aux ordres de l'occupant d'une répression féroce contre les démocrates, les patriotes qui, pendant plus de quatre ans seront pourchassés, torturés, fusillés et massacrés et par des dizaines de milliers déportés dans les camps de concentration.
Rappeler ce 27 mai, c'est aussi répondre au besoin de mémoire y compris dans notre commune car nous sommes dans un monde qui connaît toujours les guerres, le racisme, la xénophobie, les atteintes aux libertés et à la dignité humaine, les actes de barbarie du terrorisme, c'est contre tous ces fléaux contre lesquels, à l'exemple des Résistantes et Résistants, qu'il nous faut sans cesse se dresser sans faillir.

La vie pour Christie

Trois livres ! Ce sont trois livres que la jeune Charlie Robert, bientôt 11 ans, a imaginés et coécrits avec sa Maman.

Cette jeune Lagnoise, créative et débordante d'imagination, se raconte dans ce dernier, sorti le 8 juin dernier :

« VAMPIROUETTE PIPISTRELLE, DITE VAMPIROUETTE ».

Elle y parle de son quotidien de façon très pragmatique. La vie, l'école, les copains et les maîtresses, la maladie, le handicap, la prise en charge ! Tolérance est à nouveau le maître mot de ses écrits.

Pour réaliser ce projet, lui sont venues en aide : Marina Fioletti qui a dessiné et vectorisé les illustrations et Camille Peyrerol, L'atelier 445, graphiste, qui a réalisé la mise en page.
Si vous souhaitez soutenir les projets de cette jeune fille, parlez-en autour de vous et n'hésitez pas à venir à notre rencontre.

Ces livres sont vendus* exclusivement au profit de l'association La vie pour Christie, comme la jeune fille le souhaite. Vous pouvez vous les procurer sur le site la-vie-pour-christie.com ou auprès des membres de l'association 06 81 19 96 90.

Vous remerciant pour votre attention,
Hélène Robert, Présidente.

**Paiement par chèque souhaité à l'ordre de assochristie.*

Calavon Football Club

La saison sportive de l'exercice 2018-2019 s'est achevée le dernier week-end du mois de Mai.
C'était acté avant la fin du championnat, nos Séniors 1 n'ont pas pu se maintenir en D1. Cette montée en D1, acquise "administrativement" la saison dernière aura permis d'acquérir de l'expérience au plus haut niveau Districal. L'équipe Une évoluera donc en D2 la saison prochaine, et l'équipe Réserve en D3 après avoir effectué un bon parcours en championnat.

Les **U19** sont 4èmes du championnat D1, et ont réussi à passer 4 tout en Coupe Gambardella.
Les **U17** sont également 4èmes du championnat D1, et ont atteint la ½ Finale Coupe Grand Vaucluse.
Les **U15** finissent 3èmes à 1 point de la montée en D1… dommage !
Les **U13** sont vainqueurs du Challenge Départemental Festi-foot à Velleron le 23 Mars.

Les **U11** participent à la Finale Départementale à Vaison la Romaine le 04 Mai.

L'Ecole de Foot des U6 à U10 est composée de 114 filles et garçons, qui continuent l'apprentissage du football à travers les entrainements et matches en plateaux et tournois.
Les filles du club ont participé à la Journée du Foot Féminin le 8 Mai à Maillane.

Dernière grande manifestation du club avant l'été : 30ème anniversaire du Tournoi Jumelage pour lequel nous recevons nos amis des clubs de St Marcellin et de Belleville-St Jean d'Ardières, le week-end de Pentecôte.
Enfin nous donnons rendez-vous aux adhérents et sympathisants du club cet été aux Fêtes Votives de Lagnes, Les Taillades et Robion, pour lesquelles nous seront à la buvette.

BEL ETE A TOUS !

RAMIDOJO JUDO/JUJITSU/TAÏSO “GOKAN”

La saison c’est bien déroulée avec de nombreuses participations à différentes compétitions.
Le club s’enrichit d’un nouvel arbitre régional avec la réussite de Michel VALLAURI à son examen.
Félicitons aussi Claude FERRAPPIE et Romuald ALLOIN pour leur réussite à l’examen du passage de kata pour leur 1er dan.
Le club a participé au 8ème tournoi de Camargue, nos jeunes judokas ont montré de très belles choses aussi bien sur le plan technique que sur le plan humain et notre équipe poussine termine 8ème sur 18 équipes.
Lise SANCHIS, seule sélectionnée du Vaucluse, termine 2ème au championnat de France et 3ème au tournoi international de PARIS en Jujitsu combat.
Un grand bravo à Emma TOTARO qui a terminé 1ère toute la saison en département et termine 2ème au championnat régional des benjamins.
Mathias VIGUIER a eu de très bons résultats dans toutes les compétitions départementales et amicales.

Cette année le professeur Patrick RAMIREZ est parti en formation des enseignants Français au Japon avec la FFJudo. Au cours de ce programme bien chargé il a pu rencontrer des grands Maîtres et champions Japonais.
La sortie de fin de saison se déroulera le 16 juin, avec la descente de la Sorgue et se terminera autour d’un barbecue.
Bonnes fêtes et vacances de fin d’année à tous et rendez-vous en septembre pour la reprise des cours.

JUDO la voie de la souplesse (pour tous)
TAÏSO La gymnastique et les étirements
JUJITSU le self-défense (Femmes / Hommes

HORAIRES
Le Mardi à la salle La Grange de LAGNES
17h30 à 18h30 : 3/5 ans
18h30 à 19h30 : 6/13 ans
19h30 à 21h00 : ados et adultes

Association RAMIDOJO GOKAN 06 33 42 20 62
ramidojo@aol.com

Maître TAKAHASHI Champion du monde et spécialiste du ne-waza (technique au sol)

L’académie de dessin de Lagnes

ses modèles vivants, son atelier d’aquarelle

Depuis plus de 15 ans, chaque semaine, l’Atelier de l’Académie de Dessin de LAGNES propose des modèles vivants et un atelier d'aquarelle.
Un modèle vivant est une personne posant pour un artiste ou un atelier en vue de la réalisation d'une œuvre artistique ayant pour objet, en tout ou en partie, le corps humain. Un nu académique est un dessin, d’après modèle vivant. Cette année avec un total de 409 participants pour 40 séances, nous avons accueilli plus de15 modèles.

L'atelier de modèles vivants a lieu tous les mercredi à 9h00.

L'atelier d'aquarelle vous permettra de découvrir ou d'approfondir cette technique qui ne nécessite pas beaucoup de matériel et procure tellement de plaisir.

L'atelier d'aquarelle est animé par Alain Rolland tous les mardis de 14h à 17h.
Cotisation annuelle donnant accès aux 2 ateliers: 10 €
Participation par séance de modèles vivants de 2h30 : 10 €
Participation par atelier d'aquarelle de 3h : 9 €
Renseignements: 0490202798
Venez partager, on vous attend !

Médiathèque communautaire

Nous rappelons les horaires de permanences de la médiathèque :
Mardi : 15h00 - 18h00
Mercredi : 14h00 - 18h00
Vendredi : 15h00 - 18h00
Samedi : 10h00 - 13h00

A compter du 9 juillet 2019 nos horaires seront les suivantes :
Mardi : 15h00 - 18h00
Mercredi : 10h00 - 13h00
Vendredi : 15h00 - 18h00
Samedi : 10h00 - 13h00

Animations à venir :

- **Le Club Photo exposera à la médiathèque du 2 juillet au 31 août 2019** sur le thème "Paysages urbains". Visite aux horaires de permanences. Pour tout public.
- **Exposition prêtée par le Service du Livre et de la Lecture du 3 au 28 septembre** sur le thème "La Forêt". Photographies et livres seront consultables sur place aux horaires de permanences.
- **Atelier créatif sur le thème de Noël** avec Joanna Dhombres spécialiste du Macramé le mercredi 4 Décembre 2019 de 15h à 17h. Atelier familial pour adultes et enfants à partir de 6 ans. Sur réservation, places limitées.

Numérique :
Depuis janvier 2019, les médiathèques du réseau LMV brillent de mille feux grâce au nouveau site Internet www.mediathequeslmv.fr
Vous pouvez gérer votre compte, consulter le catalogue des 12 médiathèques, visualiser le programme culturel….

Retrouvez également "Ma Bibli" l'application mobile de votre médiathèque. « Ma Bibli » est disponible gratuitement sur Android, iOS et Windows Phone.
Pour Android :
https://play.google.com/store/apps/details?id=com.c3rb.orphee
Pour iOS :
https://itunes.apple.com/fr/app/mabibli/id1020657487?mt=8

La Responsable, Rhislaine BOUNSIR

Véloroute du Calavon

Cet itinéraire utilise, sur la plupart du parcours, l'emprise de l'ancienne voie ferrée Cavaillon-Apt-Volx.
Elle emprunte une Voie verte sur une grande majorité. La VELOROUTE commence à ROBION, puis suit la vallée du CALAVON, et s'achève au pied du Luberon, à la D 48 qui mène à CASTELLET. Le parcours est agréable, et permet aux cyclistes de tous niveau de découvrir la beauté de nos paysages.
Le circuit "Autour du Luberon" prend le relais, une fois arrivé au bout de cet itinéraire linéaire.
Grâce aux partenaires **Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, Luberon Coeur de Provence Tourisme et l'association Vélo Loisir Provence**, le parcours permettant de rejoindre LAGNES à la VELOROUTE DU CALAVON a été jalonné de panneaux réglementaires indiquant directions et distances.

Ouverture du centre aquatique de plein air

Depuis 2011, l'intercommunalité a entamé un programme de travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité du centre aquatique de plein air de Cavaillon. Ce nouvel équipement allie modernité, efficacité environnementale et services pour tous ; il met en exergue une zone de loisirs où l'on peut se baigner et profiter de l'espace boisé attenant.
Des services sont également à la disposition du public : zone de jeux pour les enfants de 2 à 12 ans, bibliothèque de plein air, espace restauration, animations sportives.
Tout au long de l'année, des plages horaires sont aménagés pour le public des établissements scolaires ainsi que ceux des associations sportives.

Fibre optique

Le Vaucluse est pionnier au niveau régional comme national en matière de déploiement de la fibre optique, des agglomérations jusqu'aux villages les plus reculés.
Par une délégation de service public, le Conseil départemental a confié le déploiement du réseau à VAUCLUSE NUMERIQUE, qui bénéficie de financements publics, de la part du Département, de la Communauté d'Agglomération LUBERON MONTS DE VAUCLUSE, de la Région Paca, de l'Etat et de l'Union Européenne.
Le Département a opté pour le FttH (Fiber to the Home ou Fibre optique jusqu'à l'abonné). En clair, la fibre arrive à proximité de chaque foyer, que l'usager décide ou pas de prendre un abonnement.
LAGNES est la première commune du Vaucluse à bénéficier d'une éligibilité à la fibre sur 100% de son territoire.
La Communauté d'Agglomération et la Commune de Lagnes ont organisé une réunion d'information le jeudi 23 mai à 18h30, salle la Grange.
M. Christian MOUNIER, vice-président du Conseil Départemental, et M. Joël RAYMOND, délégué communautaire au Numérique, étaient aux côtés de M. Robert DONNAT pour accueillir la soixantaine de participants.
M. André CHAHABIAN, représentant Vaucluse-Numérique, animait la réunion et a répondu aux nombreuses questions de l'auditoire.
Il a rappelé que les 1 100 logements raccordables sont techniquement éligibles, mais qu'il appartient aux opérateurs d'effectuer le raccordement aux habitations.
Les opérateurs commerciaux arrivent selon leur rythme et leur planning d'installation.
Quelques FAI (Fournisseurs d'Accès Internet) proposent dès à présent leurs services (Coriolis, K-Net, Ozone, Telwan, Nordnet, Videofutur). Les plus grands opérateurs (Orange, Bouygues, Free, SFR), devraient présenter leurs offres dès le début du mois de juillet.

La Gare de Coustellet

Créés en 2010, les **"ZAPERO-CONCERTS DU MARCHE"** sont devenus un rendez-vous incontournable de l'été sur le territoire. Une belle occasion pour croiser culture et agriculture, pour faire son marché* et découvrir des artistes de la scène actuelle dans un cadre convivial, en plein air** et en accès libre, à l'heure de l'apéro. Un événement à vivre en famille, et entre amis, de 18h à la tombée de la nuit en profitant de petits plats mijotés avec les produits du marché paysan*.
Mer. 3 juil. 2019 : **ARTETECA** (polyphonie / Avignon) et Le SuperHomard (pop enchantée / Avignon)
Mer. 10 juil. 2019 : **KOLINGA** (afro-folk / Bayonne)
Mer. 17 juil. 2019 : **PIXVAE** (colombian noise / Lyon-Colombie)
Mer. 24 juil. 2019 : **MAYA KAMATY** (nu maloya / La Réunion)
Mer. 31 juil. 2019 : **ARASH SARKECHIK** (chanson du monde / France - Iran)
Mer. 7 août. 2019 : **SIMONE** (rock progressif / Avignon)
Mer. 14 août. 2019 : **SCENE OUVERTE**
**marché paysan, en circuit-court, direct producteur.*
*** en cas de pluie ou de mistral, les concerts ont lieu dans la salle de spectacle.*

Comité Communal des Feux de Forêts

A ce jour, le CCFF de Lagnes est composé de 20 membres dont 15 membres actifs.
Leurs missions principales sont :
- Informer et sensibiliser le public par la diffusion de plaquettes fournies par l'association départementale des Comités Communaux des Feux de Forêts du Vaucluse ou les arrêtés préfectoraux.
- Contrôler les ouvrages DFCI (Défense des Forêts contre l'Incendie)
- Surveiller les massifs forestiers
- Détecter les départs d'incendie
- Donner l'alerte.

Au cours de l'été 2018 nous avons effectué par équipes de 2 membres 48 journées de permanence avec une météo très clémente.
Pour 2019, le samedi 15 juin, nous allons débuter la saison par un peu de formation sur le terrain : utilisation 4X4, motopompe, cartographie, radio etc.
Nous avons eu le plaisir d'enregistrer l'adhésion au CCFF de M. Jean-Pierre PEZIERE, M. Sébastien OSSELEAR et M. Jean-François MATTEÏ. Les jeunes hommes qui nous ont rejoints en appelleront d'autres, je l'espère.

Nous sommes ouverts à toutes les bonnes volontés ! Inscriptions en mairie auprès de l'agent d'accueil.

Programme des festivités

été-automne 2019

VENDREDI 14 JUIN

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

des enfants de l'école élémentaire à 18h00, suivi d'un **REPAS** ouvert à tous. *Spectacle musical préparé avec les enseignants et Rémi STEICHEN, intervenant en musique. Remise des dictionnaires offerts par la mairie aux élèves de CM2. Restauration proposée par l'association* ***Pause Cartable.***

DIMANCHE 16 JUIN

VIDE GRENIERS

Buvette et petite restauration sur place
Organisé par l'association ***Pause Cartable.***

SAMEDI 14 JUILLET

CONCOURS DE COINCHE

Place de la Fontaine, inscriptions 8h15, tirage 9h00.

BARBECUE REPUBLICAIN

Place de la Mairie - Apéritif offert.
Organisé par le ***Comité des Fêtes***

DIMANCHE 28 JUILLET

FÊTE DU PISTOU

- 8h00 à18h00 : **VIDE GRENIERS**
  (Réservation emplacement : Antoine 06 11 23 16 36)
- 17h00 à 22h00 : **TRAMPOLINE et STRUCTURE GONFLABLE** (animations gratuites pour enfants)
- 18h00 à 20h00 : **INTERMEDE MUSICAL** avec le chanteur **CHARLY**
- 19h00 : **APERITIF** offert par la Mairie
- 20h30 : **SOUPE AU PISTOU** et autre restauration sur place
- 21h00 : **SHOW SURPRISE**
- 22h00 : **SOIREE DANSANTE** animée par **LES APACHES.**

Toute la journée, buvette et restauration sur place.
Animation proposée par le ***Comité de la Foire.***

JEUDI 1er AOÛT

"CARMEN FLAMENCO"

A 21h30, Théâtre de Verdure du Pieï, **spectacle mêlant théâtre, chant lyrique et danse flamenco.** Mise en scène par Luis de La CARRASCA.
*Spectacle proposé par les "****Tréteaux de Lagnes****".*

COURANT AOÛT

PIQUE-NIQUE CHAMPÊTRE

Au Vieux Verger

*Soirée proposée par "**les Vieux Vergers de Lagnes**".*

JEUDI 13 / VENDREDI 14 SEPTEMBRE

[vèr]

Spectacle "verre en main" imaginé et interprété par Julien BARRET, lieu à découvrir !

*Spectacle proposé par les "**Tréteaux de Lagnes**".*

VENDREDI 21 SEPTEMBRE

GRAND REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Soirée sous la halle scolaire

*Animation proposée par le restaurant scolaire "**Goûts et Couleurs**".*

COURANT SEPTEMBRE

"LA RECRE DES LAGNOIS"

Journée pour les enfants avec châteaux gonflables, ventre-glisse, etc, suivie d'un repas avec animation.

*Animation organisée par l'association du **Caramentran**.*

VENDREDI 18 OCTOBRE

"JAZZ à 3 DOIGTS"

Représentation théâtrale, scénario de Luca FRANCESCHI, à 20h30 salle La Grange.

*Spectacle proposé par les "**Tréteaux de Lagnes**".*

VENDREDI 1er DÉCEMBRE

"LA MACHINE DE TURING"

Représentation théâtrale écrite par Benoît SOLES, scénario de Tristan PETITGERARD, à 19h00 Théâtre du Moulin/Belambra-Mousquety.

*Spectacle proposé par les "**Tréteaux de Lagnes**".*

DU SAMEDI 20 JUILLET AU MARDI 23 JUILLET

Fête Votive

Organisée par le Comité des Fêtes

Samedi 20 Juillet

- Matin : **Concours de coinche - Place de la Mairie.** Inscriptions à partir de 8h15, tirage 9h00.
- Après-midi : **Concours de boules mixte.** Tirage 15h30 place de la mairie.
- Soir : **Show Musical avec "FX DJ SHOW" et ses "performeuses"**

Dimanche 21 Juillet

- Matin : **Concours de coinche - Café de la fontaine.** Inscriptions à partir de 8h15, tirage 9h00.
- Soir : **Soirée Musicale avec l'orchestre "ANDROGYNE"**

Lundi 22 Juillet

- Après-midi : **Concours de boules - Café de la fontaine.** Tirage à 15h30.
  Jeux Enfantins sur la place de la Mairie, à 17h00.
- Soir : **Repas "Paëlla Royale"** animé par **"ORCHESTRE SHARM"**

Tickets en vente à la mairie dès le 1er juillet (11 €)

Mardi 23 Juillet

- Matin : **Concours de coinche** - Brasserie **"Le Monde à sa Porte"**. Inscriptions à partir de 8h15, tirage 9h00.
- Soir : **Apéritif Concert** à partir de 19h00 avec l'orchestre **"COCKTAIL DE NUIT".**
  A partir de 22h00, **grand bal public** avec l'orchestre **"COCKTAIL DE NUIT".**

PENDANT TOUTE LA FETE VOTIVE

Buvette place de la Mairie, nombreux forains, attractions, manèges et gourmandises allée de Montelanico et place de la Liberté.
Le Comité vous attend nombreux !

Commerces, artisanat, services

Pour vos travaux et autres services, pensez à faire appel aux entreprises, commerçants et artisans lagnois !

ALIMENTATION

Camion Pizza chez Jean-Charles
Le mardi et jeudi soir place de la Mairie — 06 10 38 15 61

Food Truck L'Isle Ô Burgers
Le mercredi soir place de la Mairie — 06 63 99 31 27

Producteur jus de raisin
Karim RIMAN — 9, Clos de la Grange — 06 07 96 30 07

ANIMATION

Animation son et lumière (mariages, C.E., anniversaires…)
Les Apaches, Lionel BRIFFA — 1561, route de l'Isle — 04 90 20 17 73

ARCHITECTURE

SCHIPPERS Architecture — 744 ch de la Bastide Vieille — 06 38 82 05 25

ASSURANCES

GROUPAMA — 70, rue de la République — 04 90 20 20 42

BARS RESTAURANTS

Café de la Fontaine — 21, place de la Fontaine — 04 90 20 30 33
Auberge de Lagnes — 114, rue de la République — 04 90 20 38 30
Le Monde à sa porte : brasserie, pizzeria, glacier
117, Centre Tertiaire — 09 67 04 92 58

BEAUTE - BIEN-ETRE

G. Make Up Maquillage à domicile — 06 21 63 52 32
Salon de coiffure TÊTE EN L'HAIR
19, rue de la République — 06 20 45 62 26

BROCANTE ANTIQUITES/DÉCORATION

Le Mas de Curebourg — 2778, D901 vers L'Isle/Sorgue — 04 90 20 30 06
Mas de Flore — 28, traverse du Jujubier — 04 90 20 37 96
Décoration Meubles & Lampes
Laurence HUGUES — 3344 route D901 — 06 16 52 98 71

CAVE A VINS

Domaine TOURBILLON — 101 rte D24 vers Fontaine — 04 90 38 01 62

CHAUFFAGE

Yvan BAUD — 60 rue Jardinière — 06 85 75 00 58

CLIMATISATION

Entreprise HERRERA — 521, chemin du Coudignac — 04 90 21 53 14
Jean-Paul AUDIBERT — 688 rte D100a — 06 24 94 84 39

COACHING

Coach de Vie
Véronique COPPIN — 22 rue des Santolines — 06 73 08 22 76

COMBUSTIBLES

SILVESTRE/MOURIC — 2031, D24 vers Fontaine — 04 90 20 31 82

COMMUNICATION-GRAPHISME

L'ATELIER 445 — latelier445.com — 06 99 21 26 28

CONSEIL D'AFFAIRES ET AUTRES CONSEILS DE GESTION

RH Paies Formations et Conseils — 982 ch. De St Jean — 06 37 10 67 09

DESIGN D'ESPACE

ATELIER 2D — Céline DERONNE — 06 78 48 32 43

ELECTRICITE - AUTOMATISME

APELEC — 562, route de l'Isle — 06 15 12 22 72

ÉNERGIES RENOUVELABLES

DELAHAYE Multiservice Habitat — 908, chemin du Gourgas — 06 65 49 58 16

EQUITATION

Haras de Lagnes — 7, chemin des Fours — 06 13 52 00 39

FERRONNERIE - MENUISERIE METALLIQUE - SERRURERIE

Art Metalworker — Ch. de la Bastide Vieille — 04 90 20 30 09
Gilles DAVID — 1193, D900 vers Petit-Palais — 04 90 38 59 04
SEMAF — 97, Ch. De la Galère — 04 90 20 23 97
Jean-François EYGRIER — 1970, route de Robion — 06 33 20 83 16
Atelier MCH - Métal Création Habitat — 06 47 85 66 62

FORMATION - COURS PARTICULIERS - STAGES

C.V.F Cours particuliers de mathématiques
Christophe CORTASSE — Les Loubières — 07 84 00 12 85
Cours de dessin, guitare, percussions, chant
Peter LEDEILMEYER — 478 chemin du Long Pont — 04 90 20 39 98

GESTION DE PATRIMOINE

Pelican Consulting — 467, route de l'Isle — 04 90 72 33 52

GRAVAS ET CHAUX

Les Chaux de la Tour — D901 — 04 90 20 31 28

INFORMATIQUE

Installation, maintenance
Franck VICARI - Chèques emploi service — 06 60 02 70 57

IMMOBILIER

Soleil de Provence immobilier
56 rue de la République — 04 90 21 15 37
ADC- Diagnostic Immobilier
Rudy BOREL — 424 rte D100a — 06 33 37 39 26

MAÇONNERIE

Alain BRUN – Pierre sèche — 336 rte D100A — 06 07 59 49 49
Jean-Pierre COLOMBINI — 185, chemin du Cou — 04 90 20 28 81
Jacques GAILLARD — 1021, chemin de Jullian — 04 90 20 35 33
SOULET SARL — 324, route de Robion — 04 90 20 39 34
Philippe TORRECILLAS — 107 route D100a — 04 90 20 87 77

MENUISERIE-EBENISTERIE

Robert BONETTO — 801, chemin du Cou — 06 84 22 16 22
ÉBÉNISTERIE POVEDA — 791, chemin du Cou — 06 18 82 34 31
Joël PEYTIER — 423, chemin du Coudignac — 04 90 20 39 66

MULTISERVICES

Arrosage-Fertilisation-Maintenance-Entretien piscines-Petits travaux
Gabriel BONNEUIL — 52, rue Jardinière — 06 33 11 18 60
Travaux intérieurs
Jean-François RUSSO — 215, route de Robion — 06 01 95 74 77
Garde Meubles-Location box
Jean-Louis VERGER — 561 A chemin du Cou — 06 47 50 33 15
Tous services à domicile
Franck VICARI – Chèques emploi service — 06 60 02 70 57

NETTOYAGE

Clean Corporation — 117 allée du centre tertiaire — 09 83 59 26 04

NOTAIRES

Étude TASSY-KELCHER/NARDINI — 110, lot. Les Oliviers — 04 90 20 30 44

PAYSAGISTES

Jean-Luc DOUZON — Les Grès — 04 90 33 80 32
Les Jardins de la Bastide — 842, D100A — 04 90 20 22 99

PEINTURE

Jean-Pierre PEZIERE — 219, chemin des Moulins — 04 90 20 39 48
Kévin BUREAU — 26 route de l'Isle — 06 83 93 75 30
ANTHONY PEINTURE — 06 60 48 86 33
Emilie DEVAUX - Peinture décorative — 06 87 25 39 61

PEPINIERISTES

Vincent OUVIER — 1844, D901 vers L'Isle/Sorgue — 04 90 20 30 29
Pépinières Viticoles de France — 2025, D901 vers L'Isle/Sorgue — 04 90 20 20 00

PHOTOGRAPHE

Mylène ROUBAUD ©Lisou — 465 ch sous les Ribes — 06 75 23 08 71

PLOMBERIE

Jean-Paul AUDIBERT — 688 route D100a — 06 24 94 84 39
Yvan BAUD — 60, rue Jardinière — 06 85 75 00 58

SANTE

INFIRMIERS

Gerda LEIDELMEYER	17, place de la Fontaine et de l'Eglise	06 07 04 17 18
Catherine AUDIDIER	17, place de la Fontaine et de l'Eglise	06 10 63 18 24
François LOUYER	117 allée du Centre Tertiaire	04 90 38 31 49

MEDECIN GENERALISTE

Sophie ARNTZ	17, place de la Fontaine et de l'Eglise	04 90 20 31 34

OSTÉOPATHES

Cabinet FLAVIEN/TEYSSEDRE	181, rue de la République	04 90 20 27 23
Philippe PERONNET	568, chemin du Cou	06 82 28 06 66
PHARMACIE	129, rue de la République	04 90 20 30 85

SECURITE

VOL ET FEU Luc BAGNOL	847, chemin du Riotord	04 90 20 34 37

TAXI des Monts de Vaucluse

Joseph MIRTO	Stationnement rue de la République	06 23 12 44 71

TERRASSEMENT

Jean-Pierre DINGLI	182, allée des Tilleuls	04 90 20 33 70
Blas NAVARRO	2735, route de Robion	04 90 21 16 81

TERRES ET EMAUX

SOLARGIL	70, D24 vers Fontaine	04 90 20 28 76

TRAVAUX AGRICOLES

EURL GTA - David GRILLI	325 ch de la Tour de Sabran	06 65 65 32 72
Pierre PAPOT-LIBERAL	203 D 24 vers Fontaine	04 90 20 21 50

Hébergements

HÔTEL

LE MAS DES GRES ***	1651, route D901	04 90 20 32 85
CROVARA Nina et Thierry		

CHAMBRES D'HÔTES

BONNAUD Paulette	324, le Clos St Joseph	04 90 20 71 54
LA COUR DES SENS	225, route D24	06 21 63 58 22
CHEVALIER Florence		
MAISON FLORENCE	2778, route D901	04 90 20 30 06
DEGRUGILLIER Florence et David		
LE CHANT DES SORGUES	83, ch. de la Coutelière	04 90 20 29 16
ECHIVARD Marie-Christine		
MAS DU GRAND JONQUIER	1198, route D900	04 90 20 90 13
FICHTEL Ina et Thomas		
SOUS L'OLIVIER	997B, route D900	06 38 86 26 94
GOUIN julien		
LA PASTORALE	1345, route D24	04 90 20 25 18
MARCONNET Eliane et Gérard		
LA CAPUCINE	331, ch. de la Capucine	06 75 55 69 52
NUNEZ MARTIN Jean-Paul		
CHEZ CECILE	492, route de l'Isle	04 90 20 27 66
TRAMIER Cécile		

GÎTES ET MEUBLES DE TOURISME

THE PANORAMIC HOUSE	86, rue des Remparts	06 17 25 65 84
ASSEMAT Christophe		
LE MAS CAMPHOUX	723, ch. des Ballardes	04 79 00 37 33
AUBRY MARAIS Florence		
LE CLOS DES BAINS	365, ch. des Ballardes	04 90 21 18 53
BAGNOL Laurent		
LES GÎTES DU ROCHER DU PIEÏ	558, ch des Esclargades	06 85 33 83 47
BARBIER Christian		
BON Nadine	893, ch. des Moulins	04 90 20 23 12
BRIFFA Manuela	1561 route de l'Isle	06 16 30 11 98
GÎTE LE LAURIER	145, rue du Portail Rouge	06 84 62 26 52
BRUEMMER Amanda		
GÎTE DU MAS DES ETANGS	3448, route D901	06 16 07 18 32
CASTELLO Raymond MIE Catherine		
LA BASTIDE DU SOLEIL	183, ch. de la Capucine	04 90 20 29 85
CAUDEN Nicole		
LA COUR DES SENS	255, route D24	04 90 24 50 45
CHEVALIER Florence et Jacques		
GÎTES DES LOUBIÈRES	279, ch. des Loubières	04 90 20 30 49
CORTASSE Monique et Guy		
CUREL Joël	75, ch. Du Gourgas	04 90 20 30 43
LA MAISON ROSE	10 Pl. du Bataillet	06 81 59 15 12
DELANNOY Vanina		
DUPIN Philippe	229, route de l'Isle	06 64 98 93 18
MAS SOUS LES RIBES	193, ch. sous les Ribes	04 90 20 25 63
DUPLAN Frédéric		
DURAND Jean	581, route du Stade	04 91 71 96 36
FOURCROY Roger	350, route de Robion	06 84 85 28 13
JACQUIER Sabine	181, rue de la République	06 25 83
24 53		
LA LIBELLULE VERTE	160, ch. Des Fours	04 90 20 36 22
GACHON Patrick		
LE SUD	1061D, route D24	06 07 83 31 34
GAUTHIER Simone		
L'HACIENDA	515, ch. des Ballardes	04 90 38 24 64
GUILLAUME Isabelle		
LE DOMAINE DE SAMANGO	3446, route D901	06 07 08 17 67
HENTSCH Sabine		
LONGBOTTOM David	431, ch. du Coudignac	
	dalongbottom@btinternet.com	
LA CONTREE DES SORGUES	1257, route D99	06 21 56 44 80
MARTIN Valérie		
MASARAH	504, ch. sous les Beaumes	04 90 38 54 88
MEEUS-REINQUIN Josie		
MICHIE Patricia	12, pl. du Bataillet	06 72 45 36 03
OWENS Marianne	5, Clos de la Grange	06 84 93 22 68
PAPOT-LIBERAL Pierre	203, route D24	04 90 20 21 50
MAS DES CHARDONS	562, route de l'Isle	06 13 65 68 31
PEREZ Lucien		
PHAREL André	209, rue de la République	04 90 20 38 65
LES OLIVIERS	531, route du Stade	04 90 20 21 02
REYNAUD Nathalie		
REYNAUD Robert	645, route du Stade	04 90 20 37 61
LES 2 ANGES	1895, route D24	06 26 61 07 82
ROCCHI romain		
SMITH Isabelle	495, ch. sous les Beaumes	04 90 20 20 17
LE MAS DU JULLIAN	1040, ch. de St Jean	04 90 38 33 57
TESTANIERE Paul		
TOINON Jacqueline	523, ch. Des Ballardes	06 11 02 59 81
ENTRE LES DEUX CERISIERS	951, ch. Du Long Pont	04 90 38 39 46
VAN DE VELDE Christiane		
WHALEY Pénélope	79, rue Serpentine	44(0) 78 87 77 69 89

CAMPINGS

LA COUTELIERE****	2765, route D24	04 90 20 33 97
DESERABLE André		
AIRE NATURELLE LA FOLIE	1500, rte de Robion	04 90 20 20 02
FLORENT Dominique		

Merci de bien vouloir contacter la Mairie pour toute inscription, radiation ou modification de cette liste.

commune de
Lagnes

MAIRIE DE LAGNES

Tél. 04 90 20 30 19 - Fax : 04 90 20 26 24

E-mail : commune-de-lagnes@wanadoo.fr - Site : www.lagnes.fr

Atelier Off'7 - L'Isle - Imprimé sur papier FSC